

Longueuil, le 23 janvier 2019

**Objet : Demande d'accès n° 2006 66064 – Lettre réponse**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 27 juin dernier, concernant un site sis sur lot 2 110 834 et sur le boulevard Clairevue Ouest à Saint-Bruno-de-Montarville.

Vous trouverez en pièce jointe les documents demandés. Il s'agit de :

- 7311-16-01-5701517
  1. Avis d'infraction du 12 juillet 2000 (2 pages);
  2. Lettre du 25 janvier 1999 (4 pages);
  3. Rapport de l'inspection du 13 juin 2000 (7 pages);
  4. Rapport de l'inspection du 25 mai 1999 (13 pages);
  5. Rapport de l'inspection du 29 janvier 1999 (26 pages);
  6. Rapport de l'inspection du 20 juillet 2000 (7 pages);
  7. Rapport des inspections du 15 mai 2001 et du 10 août 2001 (5 pages);
- 7430-16-01-0393201
  8. Courriel du 10 octobre 2013 (2 pages);
- 7470-16-01-0327401
  9. Courriel du 13 mars 2014 (3 pages);
  10. Courriel du 18 février 2014 (2 pages);

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et / ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

...2

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) car ils relèvent de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Me Lucie Tousignant  
Directrice du greffe et du contentieux  
1585, rue Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville (QC) J3V 3T8  
Tél. : 450 645-2902  
Télec. : 450 441-8481  
[lucie.tousignant@stbruno.ca](mailto:lucie.tousignant@stbruno.ca)

De plus, nous vous informons qu'un document relève davantage de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Me Lucie Tousignant  
Directrice du greffe et du contentieux  
1585, rue Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville (QC) J3V 3T8  
Tél. : 450 645-2902  
Télec. : 450 441-8481  
[lucie.tousignant@stbruno.ca](mailto:lucie.tousignant@stbruno.ca)

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais de 27,69 \$ sont applicables, soit 71 pages à 0,39 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,75 \$ est soustraite, ce qui réduit les frais exigibles à 19,94 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 19,94 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

Accès à l'information  
Ministère de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Montval  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, analyste responsable du dossier, par courriel, à l'adresse [Fabrice.Tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:Fabrice.Tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca) en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Fabrice Tremblay  
Répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (5)

CERTIFIÉ

Le 12 juillet 2000

AVIS D'INFRACTION

Montarville Investissment Corporation  
C.P. 56  
Saint-Bruno (Québec) J3V 4P8

N/Réf. : 7311-16-01-5701517  
160006970

Objet : Déchets épars sur le terrain-lots 358-103-2 et 358-104 du cadastre de  
la paroisse de Saint-Bruno, à Saint-Bruno

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 13 juin 2000 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au Règlement :

1. Présence de déchets (matériaux secs)  
- Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.3.2)  
. article 134.

Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 7 août 2000.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M<sup>me</sup> Lucette Joly, technicienne à notre service, au (450) 928-7607 (poste 258) (courriel : lucette.joly@menv.gouv.ca).

Direction régionale de la Montérégie  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil QC J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont QC J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
30, avenue du Centenaire, bureau 205  
Sallaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-308



N/Réf. : 7411-16-01-5701517  
160006970

2

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Le directeur adjoint du  
Service municipal et hydrique,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gilles Bernier", with the word "pour" written below it.

GB/LJ/lj

Gilles Bernier, ing.

Longueuil, le 10 octobre 2013

PAR COURRIEL

M. Nicolas Milot, biologiste, M. Sc. Eau  
Ville de Longueuil  
4250, chemin de la Savane  
Longueuil (Québec) J3Y 9G4  
[Nicolas.Milot@ville.longueuil.qc.ca](mailto:Nicolas.Milot@ville.longueuil.qc.ca)

N/Réf. : 7430-16-01-0393201  
401078679

**Objet : Demande de statut d'unités drainantes pour le secteur du futur Écoparc  
industriel à Saint-Bruno-de-Montarville**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'avis qui nous a été transmise le 4 octobre 2013. Votre demande d'avis portait sur le statut d'unités drainantes dans le futur Écoparc industriel à Saint-Bruno-de-Montarville.

Nous avons procédé à l'analyse du rapport et de la carte (13EV000112 R00) que nous vous avez fait parvenir ainsi qu'à l'analyse des documents dont nous disposons pour ce site.

À la suite de la vérification de toute l'information que nous possédons, nous sommes en accord avec votre analyse des unités drainantes. En effet, sur ce site, seul le Canal de Saint-Bruno a le statut de cours d'eau. Tous les autres lits d'écoulement sont des fossés.

...2



Figure : Localisation du futur Écoparc industriel à Saint-Bruno-de-Montarville (rouge),  
Cours d'eau Canal Saint-Bruno (bleu)

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 450 928-7607 poste 345 ou par courriel à [valerie.forcier@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:valerie.forcier@mddefp.gouv.qc.ca).

En espérant que le tout sera à votre convenance, je vous prie d'accepter, Monsieur, mes salutations les meilleures.

*Valérie Forcier*

Valérie Forier, Biologiste, M. Env.

VF/vf

**Seh, Armel Joseph**

---

**De:** Seh, Armel Joseph  
**Envoyé:** 13 mars 2014 11:03  
**À:** 'Patrick.Lelievre@stbruno.ca'  
**Cc:** Primeau, Sylvain  
**Objet:** Prolongement de la rue Jean-Talon (Écoparc)  
**N/Réf.:** 7470-16-01-0327401  
401116912

Monsieur,

La présente constitue une suite à ma correspondance datée du 18 février 2014 relativement au projet de prolongement de la rue Jean -Talon à Saint-Bruno-de-Montarville.

À la suite de l'analyse des informations additionnelles que vous avez portées à notre connaissance, notamment, le rapport de caractérisation des milieux naturels dans certains secteurs de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, parmi lesquels le secteur visé par le prolongement de la rue Jean -Talon, je mentionne qu'il ne sera pas nécessaire de réaliser des inventaires de milieux naturels additionnels dans le secteur d'étude visé par le prolongement de la rue Jean -Talon à Saint-Bruno-de-Montarville.

En effet dans le cas présent, le rapport de caractérisation et d'évaluation de la valeur écologique des milieux humides réalisé par Groupe Hémisphères, daté de juillet 2013, n'indique aucun milieu humide dans la zone visée par le projet de prolongement de la rue Jean-Talon.

Selon les discussions que j'ai eues hier avec madame Marie-Ève Dion du Groupe Hémisphère, la partie des lots visée par le projet de prolongement de la rue Jean-Talon ne contient aucun milieu humide comme l'indique le rapport. On y retrouve essentiellement des terrains en culture. Aucune caractérisation n'a cependant été réalisée sur ce terrain, car il s'agissait à l'évidence de culture d'espèces végétales diverses.

Considérant toutes ces informations, nous n'exigerons pas de réaliser des inventaires floristiques additionnels dans la zone visée par le prolongement de rue Jean-Talon telle que présentée dans votre demande du 27 janvier 2014.

Cependant, je vous recommande fortement de communiquer avec le secteur de la Faune afin de déterminer si des inventaires de rainettes-faux-grillon de l'ouest sont nécessaires avant la réalisation des travaux. À cet effet, vous pourrez communiquer avec M. Steve Garceau au 450 928-7608 au poste 348.

Je demeure disponible pour de plus amples informations si nécessaire.

En espérant le tout à votre convenance, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes cordiales salutations.

Armel Joseph Seh  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
201, Place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 286  
Fax: (450) 928-7625  
Courriel: [armeljoseph.seh@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:armeljoseph.seh@mddefp.gouv.qc.ca)

2014-03-20

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt s'il vous plaît.

-----Message d'origine-----

**De :** Seh, Armel Joseph  
**Envoyé :** 18 février 2014 15:01  
**À :** 'Patrick.Lelievre@stbruno.ca'  
**Cc :** Primeau, Sylvain  
**Objet :** Prolongement de la rue Jean-Talon (Écoparc)

**N/Réf.:** 7470-16-01-0327401  
401110682

Bonjour Monsieur Lelievre,

Malheureusement, après consultation de toutes les informations dont nous disposons, nous ne sommes pas en mesure de vous exempter de la nécessité d'avoir une caractérisation floristique du site.

Nous comprenons cependant que le site visé par votre demande fait actuellement l'objet d'intervention humaine. Par conséquent, nous vous demandons de nous fournir, avec la demande de 32 ou avant cette dernière, une caractérisation sommaire du site visé par le projet, notamment, une caractérisation du lot où l'on retrouve encore des milieux naturels. À la suite de l'analyse de ces informations sommaires, nous pourrions déterminer s'il y a lieu de réaliser des inventaires floristiques plus approfondis ou non.

Toutefois, bien que sommaire, cette caractérisation doit être réalisée par une personne ayant des compétences reconnues en botanique ou en biologie. De plus, cette caractérisation sommaire doit être réalisée à une période appropriée dans le cycle de croissance des plantes (par exemple au milieu du printemps). Au besoin, la personne qui réalisera la caractérisation floristique du site peut communiquer avec le Ministère afin de bien cerner le type d'information qui sera nécessaire à valider (sol, marque hydrologique, végétation au besoin, autres signes biophysiques, etc.).

Je demeure disponible pour de plus amples informations si nécessaire.

Salutations.

Armel Joseph Seh  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
201, Place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 286  
Fax: (450) 928-7625  
Courriel: [armeljoseph.seh@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:armeljoseph.seh@mddefp.gouv.qc.ca)

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt s'il vous plaît.

-----Message d'origine-----

**De :** Lelievre, Patrick [<mailto:Patrick.Lelievre@stbruno.ca>]  
**Envoyé :** 27 janvier 2014 13:25  
**À :** Primeau, Sylvain  
**Cc :** 'monteregie@mrfn.gouv.qc.ca'

**Objet :** Prolongement de la rue Jean-Talon (Écoparc)

# Article 48 de la L.A.D.

**Seh, Armel Joseph**

---

**De:** Seh, Armel Joseph  
**Envoyé:** 18 février 2014 15:01  
**À:** 'Patrick.Lelievre@stbruno.ca'  
**Cc:** Primeau, Sylvain  
**Objet:** Prolongement de la rue Jean-Talon (Écoparc)  
**N/Réf.:** 7470-16-01-0327401  
401110682

Bonjour Monsieur Lelievre,

Malheureusement, après consultation de toutes les informations dont nous disposons, nous ne sommes pas en mesure de vous exempter de la nécessité d'avoir une caractérisation floristique du site.

Nous comprenons cependant que le site visé par votre demande fait actuellement l'objet d'intervention humaine. Par conséquent, nous vous demandons de nous fournir, avec la demande de 32 ou avant cette dernière, une caractérisation sommaire du site visé par le projet, notamment, une caractérisation du lot où l'on retrouve encore des milieux naturels. À la suite de l'analyse de ces informations sommaires, nous pourrions déterminer s'il y a lieu de réaliser des inventaires floristiques plus approfondis ou non.

Toutefois, bien que sommaire, cette caractérisation doit être réalisée par une personne ayant des compétences reconnues en botanique ou en biologie. De plus, cette caractérisation sommaire doit être réalisée à une période appropriée dans le cycle de croissance des plantes (par exemple au milieu du printemps). Au besoin, la personne qui réalisera la caractérisation floristique du site peut communiquer avec le Ministère afin de bien cerner le type d'information qui sera nécessaire à valider (sol, marque hydrologique, végétation au besoin, autres signes biophysiques, etc.).

Je demeure disponible pour de plus amples informations si nécessaire.

Salutations.

Armel Joseph Seh  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise  
de l'Estrie et de la Montérégie  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
201, Place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 286  
Fax: (450) 928-7625  
Courriel: [armeljoseph.seh@mdefp.gouv.qc.ca](mailto:armeljoseph.seh@mdefp.gouv.qc.ca)

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt s'il vous plaît.

-----Message d'origine-----

**De :** Lelievre, Patrick [mailto:Patrick.Lelievre@stbruno.ca]  
**Envoyé :** 27 janvier 2014 13:25  
**À :** Primeau, Sylvain  
**Cc :** 'monteregie@mrnf.gouv.qc.ca'  
**Objet :** Prolongement de la rue Jean-Talon (Écoparc)

2014-02-18

# Article 48 de la L.A.D.



Saint-Bruno, le 25 janvier 1999

Monsieur Jean-Marc Lévesque  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune  
201, place Charles-Lemoyne, 2ième étage  
Longueuil (Qc) J4K 2T5



**Objet: Remblayage dans un marais sur le territoire de la ville de Saint-Bruno**

Monsieur,

En décembre dernier, nous avons observé des travaux de remblayage en périphérie d'une zone humide située sur le territoire de la ville de Saint-Bruno, entre la route 116 et le Grand boulevard Est (voir photos et cartes annexées).

Il s'agit d'un secteur qui a déjà fait l'objet d'une polémique, au printemps 1997, au moment où la ville de Saint-Bruno soumettait aux résidents du quartier un projet de modification au règlement de zonage afin d'harmoniser les normes de construction dans l'éventualité où un projet domiciliaire leur serait proposé. Des citoyens inquiets de voir disparaître le marais s'étaient alors objectés - avec l'appui de Nature-Action Québec - demandant que des études soient faites afin de préciser la valeur écologique du marais, ce qui semble-t-il n'avait pas été pris en considération dans la démarche. Des études avaient bien été réalisées par la ville, mais dans la seule optique d'identifier les entraves à la construction que présentait le site.

La Ville nous avait assuré à l'époque qu'il n'y avait pas de projet domiciliaire en vue. Le déversement récent d'importantes quantités de matériaux divers dans le secteur du marais nous fait craindre le pire et, à notre connaissance, il n'existe toujours pas d'étude permettant de statuer sur la valeur et le potentiel du marais. Or, une telle étude nous apparaît essentielle pour assurer un développement harmonieux du secteur.



Lors d'une première vague d'interventions, une citoyenne de Saint-Bruno était entrée en contact avec Martin Léveillé, biologiste de votre ministère, auquel nous avons transmis un certain nombre de documents (copie des règlements de zonage et correspondance entre Nature-Action et la ville de Saint-Bruno). Monsieur Léveillé s'était également déplacé sur les lieux pour constater *de visu* l'intérêt du site du point de vue de la faune (sauvagine, herpétofaune, etc.). Dans le cadre de la présente démarche auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune, nous aimerions vérifier que les travaux présentement en cours dans le secteur du marais de Saint-Bruno sont bien légaux et conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et s'ils le sont, que tout a été pris en considération pour que la richesse du milieu soit préservée.

Vous trouverez ci-joint une copie de notre dossier sur le site du marais. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.

Espérant que vous aurez bientôt des réponses à nos interrogations, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

p.j. Copie du dossier sur le marais de Saint-Bruno



**Aspect du remblai  
en bordure de la route 116  
(décembre 1998)**





**Photos du haut:  
Partie centrale du marais**

**Photo de gauche:  
Aspect du marais derrière les résidences  
du Grand Boulevard Est**

**(décembre 1998)**

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de la Montérégie  
Service municipal et hydrique

**RAPPORT D'INSPECTION**

RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 10 juillet 2000

**1. IDENTIFICATION**

Date d'inspection : 13 juin 2000

Heure : Arrivée : 14h50      Départ : 15h30

Inspecteur / inspectrice : Lucette Joly, techn., Serv. mun. et hydrique

Accompagné(e) de :

**Lieu inspecté**

secteur des lots 358 à 360, entre la 116 et  
le Grand Boulevard  
(Parcours St-Bruno, phase II)

**Adresse postale (si différente)**

M. Sylvain Rioux, ing.  
Directeur, service du génie  
Ville de St-Bruno  
1585, rue Montarville, St-Bruno J3V 3T8

Plaignant / plaignante : oui

Rencontre oui [ ] non [ X ]

Nom/adresse

(voir au dossier)

Téléphone

Personnes rencontrées :

Nom/fonction

M. Stéphane Daigneault, ville de St-Bruno

Téléphone

450-653-2443

Pièces annexées:    photos    croquis    plans    cartes  
                          [ X ]    [ X ]    [ ]    [ ]

Nombre : 11

Echantillons : eau    air    sol    flore    faune    déch ets  
                          [ ]    [ ]    [ ]    [ ]    [ ]    [ ]

Autres annexes : [ ] (précisez)

- 1.
- 2.
- 3.

**Buts :** Faire le suivi de l'inspection du 25 mai 1999 (SAGIR-Int#160001532) et vérifier le bien fondé de la plainte du 5 mai 2000 (déchets près du marais; int #160006970).

## RAPPORT D'INSPECTION

RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 10 juillet 2000

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

#### PRÉAMBULE

Dans ce dossier, deux inspections ont déjà été effectuées (29 janvier et 25 mai 1999). Il y est question de travaux du PADEM (modification d'une conduite existante (de combinée à pluviale, avec chambre de surverse, et installation d'une conduite sanitaire) dont les travaux passent par un marais. L'autorisation des travaux a été émise le 9/02/1999, incluant la restauration des aires touchées. Lors des travaux, un fossé de drainage aurait été effectué (terrain du côté du Grand Boulevard), drainant partiellement un marais. Également, des déchets y avaient été notés le 25/05/1999 (terrain du côté de la route 116). Pour la partie fossé drainant le marécage, cette partie du dossier relevait de M. André Lachance, de la DEE. Concernant les conduites notées sur place, elles étaient excédentaires et devaient être ramassées à la fin des travaux. Concernant les déchets (tas de matériaux secs), on devait me communiquer les coordonnées du propriétaire de cette partie du terrain. Par ailleurs, une plainte concernant des déchets à cet endroit a été déposée à nos bureaux le 5 mai 2000. Cette inspection vise donc le suivi des travaux du PADEM et le suivi de cette dernière plainte. La visite des lieux a été effectuée seule et, par la suite, à la ville, personne au courant du dossier n'était disponible; il a été demandé qu'on me rappelle.

#### I INSPECTION – Constatations et informations

##### 1. Secteur par la route 116

- installation terminée de la chambre de surverse, mais aucune restauration débutée (matériel de remblai toujours en place et non régalé, absence de revégétation, etc) ;
- présence de tas de terre, sur une grande surface, en périphérie de la chambre de surverse;
- présence de quelques canalisations excédentaires éparses;
- présence de tas de déchets divers (matériaux secs de démolition);

##### 2. Secteur par le Grand Boulevard

- aucune installation de chantier présente sur le terrain vacant donnant accès à l'emprise de 15m;
- un fossé de drainage, établi au terrain vacant, est toujours ouvert au marécage mais, entre le marécage et le Grand Boulevard, le fond du fossé est plus haut, empêchant le marécage de se drainer dans le fossé pluvial de la rue.

#### II Autres informations

##### 1. Les déchets sur place et la restauration des lieux près de la chambre de surverse.

Le 16 juin 2000, les coordonnées du propriétaire du terrain m'ont été transmises par téléphone par la Ville; le no. de téléphone devait m'être communiqué par la suite. Le 10 juillet 2000, il m'est indiqué ne pas l'avoir en dossier. La cie donnée n'est pas retraceable dans le bottin téléphonique. Un appel auprès du plaignant indique qu'on parle bien du même endroit. En plus des tas de déchets notés sur place, il y aurait eu du remplissage avec des déchets (talus contigu au boisé, face à l'entrée où sont les blocs de béton). À vérifier plus à fond avec le propriétaire du terrain.

La restauration des lieux près de la chambre de surverse n'est pas effectuée. M. Archambault a indiqué par téléphone qu'une conduite reste à raccorder à cette chambre (problème actuel avec l'entrepreneur). M. Lachance, de la DEE, a indiqué que la restauration des lieux sera suivie dès le raccord effectué.

##### 2. Le marais/marécage

M. Archambault, de la ville de St-Bruno, m'a indiqué en début juillet que le fossé aurait été rempli à un endroit jusqu'à un niveau initial, tel que convenu à l'époque avec André Lachance. Le 10 juillet 2000, il est confirmé par A. Lachance que seule une digue avait été demandée pour remonter le fossé au niveau initial dans la partie du fond du terrain vacant (face à où était la roulotte); les niveaux auraient été pris et le fossé, dans la partie près du marais, se déverserait maintenant vers le marais. La plaignante sur cet aspect du dossier (plainte du 99/01/28) a été appelé le 10/07/2000 pour l'informer des corrections apportées.

## RAPPORT D'INSPECTION

RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 10 juillet 2000

### 3. CONCLUSION

Le marais/marécage est toujours ouvert à un fossé mais ne se déverse pas au fossé pluvial de la rue. Une digue (remontée du fond du fossé) aurait été notamment effectuée et le fossé, dans sa partie au-delà du terrain vacant, se déverserait maintenant vers le marais. Cette partie du dossier relève de A. Lachance, de la DEE, lequel a confirmé que les travaux correcteurs avaient été réalisés à sa satisfaction. La plaignante a été appelée pour l'informer des corrections apportées.

Aux alentours de la chambre de surverse, la restauration n'est pas commencée; une conduite est toujours à raccorder à celle-ci. La restauration sera suivie par la DEE dès que les raccords seront finalisés.

Les déchets sont toujours sur place. Les coordonnées civiques du propriétaire de cette partie du terrain ont été transmises, mais pas le no. de téléphone. Une visite des lieux avec le propriétaire devra être envisagée pour vérifier notamment la présence de remplissage avec des matériaux secs et la responsabilité de ce remplissage (propriétaire ou la Ville). La plainte du 5 mai 2000 est donc fondée.

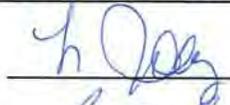
### 4. RECOMMANDATION (S)

Il est recommandé :

- Pour le marais, fermer le dossier.
- Pour la restauration des lieux aux alentours de la surverse, rester en contact avec la DEE notamment concernant la probabilité que du remplissage ait été effectué avec des matériaux secs;
- Pour les déchets, envoyer un avis d'infraction au propriétaire du terrain (a. 134 du Règlement sur les déchets solides).

### 5. VERIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Lucette Joly



DATE : 10 juillet 2000

- VÉRIFIÉ PAR : Jean-Marc Levesque



DATE : 2000-07-11

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

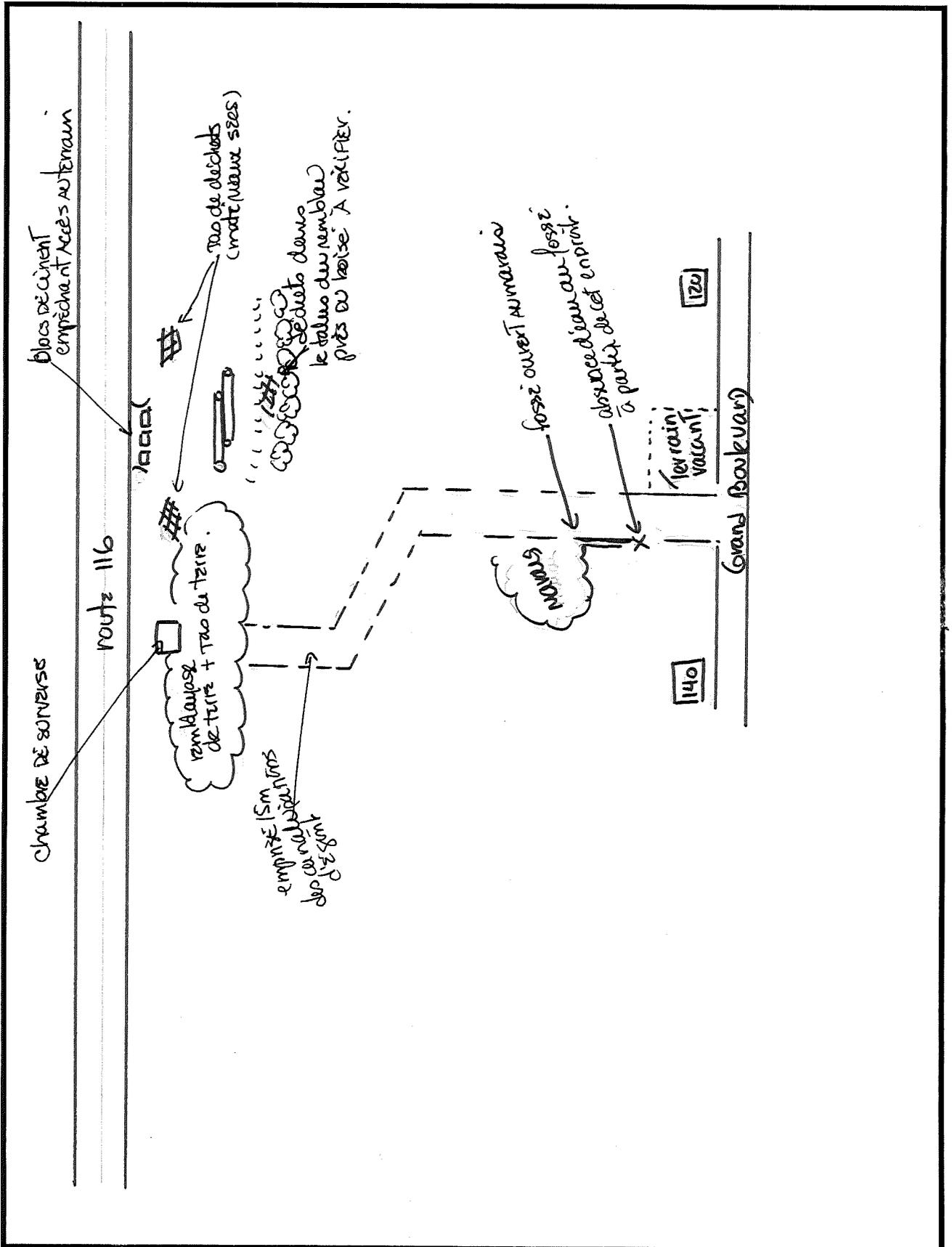
*Intervention 1600001532 fermée avec date*

*de rappel pour suivi auprès de la DEE*

*Suivi de dossier AF déchet Intervention 1600006970*

# CROQUIS

Croquis no. : #1 Titre : Vue générale des lieux



Croquis dessiné par :

NOM : Joly Lucette

SIGNATURE : Joly

DATE : 10 juillet 2000

N/DOSSIER : 7311-16-01-5701517

LIEU : St Bruno - entre 116 et Grand Boulevard

SECTEUR : St-Bruno

NOTE :



Photo(s) #: 1-2-3 + #4

Date: 13/06/2000

Photographié par: hQ.

Identification : St-Bruno-de-Montarville.

Notes: Secteur de la chambre de surveillance; réaménagement non terminé;





Photo #: 5 Date: 13/06/2000  
 Identification : \_\_\_\_\_  
Entre 116 et Grand Boulevard  
 Municipalité: \_\_\_\_\_  
Sev. mt. Bruno de Montarville  
 Note: Canalopations sur place,  
aux madriers de bois en  
première plan -



Photo #: 6 Date: 13/06/2000  
 Identification : \_\_\_\_\_  
idem  
 Municipalité: \_\_\_\_\_  
 Note: Tas de déchets (matériaux  
secs) en entrant à gauche  
par l'accès de la route 116.



Photo #: 7-8 Date: 13/06/2000  
 Identification : \_\_\_\_\_  
idem

Tas de déchets (matériaux secs) en entrant à droite par l'accès de la route 116.

49





Photo(s) #: 9-10 et #11

Date: 13/06/2009

Photographié par: YG

Identification : Entre 116 et Grand Boulevard - St-Basile-de-Montmagny

#10: Secteur du Grand Boulevard; fossé toujours présent, ouvert au marais / marécage.



#11.- Fossé rejoint le planal des Grand Boulevard; mais drainage de ce dernier, à partir du fond du terrain adjacent, vers le marais.



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de la Montérégie  
Service agricole et municipal

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 10 juin 1999

**1. IDENTIFICATION**

Date d'inspection : 25 mai 1999

Heure : Arrivée : 11hrs Départ : 12h00

Inspecteur / inspectrice : Lucette Joly, techn., Serv. agric. mun.

Accompagné(e) de :

**Lieu inspecté**

secteur des lots 358 à 360, entre la 116 et  
le Grand Boulevard  
(Parcours St-Bruno, phase II)

**Adresse postale (si différente)**

M. Sylvain Rioux, ing.  
Directeur, service du génie  
Ville de St-Bruno  
1585, rue Montarville, St-Bruno J3V 3T8

**Plaignant / plaignante :** cf au dossier

Rencontre oui [ ] non [ X ]

Nom/adresse

Téléphone

**Personnes rencontrées :**

Nom/fonction

Téléphone

**Pièces annexées:** photos croquis plans cartes

[ X ] [ X ] [ ] [ ]

Nombre : 19 3

**Echantillons :** eau air sol flore faune déchets

[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**Autres annexes :** [ ] (précisez)

- 1.
- 2.
- 3.

**Buts :** Vérifier le bien fondé d'une plainte téléphonique indiquant le drainage d'un étang situé le long de l'emprise des canalisations d'assainissement du côté du Grand Boulevard.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 10 juin 1999

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

#### PRÉAMBULE

Dans ce dossier, une première inspection a été effectuée le 29 janvier 1999, accompagnée de représentants de la Ville de St-Bruno et d'André Lachance, de la DEA du MENVIQ. Il était question ici de travaux d'assainissement (PADEM) non autorisés mais en réalisation touchant une zone marécageuse entre la route 116 et le Grand Boulevard. L'autorisation pour les travaux a été émise le 9 février 1999, incluant des spécifications de restauration pour les aires marécageuses touchées dans le cadre de la réalisation de ceux-ci. Récemment, une plainte téléphonique a été logée au MENVIQ indiquant la vidange partielle de l'étang (situé près du Grand Boulevard) par un fossé de drainage d'un terrain vacant, lequel terrain donnait accès à la bande de l'emprise des canalisations. Cette inspection visait à vérifier cette situation. Lors de celle-ci, aucun représentant de la Ville ne pouvait m'accompagner. Au retour de celle-ci, il a été demandé par téléphone à M. Archambault, de la ville, de faire une visite des lieux afin qu'il aille constater la même situation que j'avais vue en matinée. D'autres appels téléphoniques effectués sont présentés au présent rapport.

#### I INSPECTION - Constatations

##### 1. Secteur par la route 116

- installation terminée de la chambre de surverse ;
- présence de quelques canalisations excédentaires épars, dont l'une dans un trou du talus du remblai ;
- présence de tas de déchets divers (matériaux secs de démolition) à deux endroits particuliers et ce, au travers du matériel de remblai entreposé par la Ville à cet endroit ;
- du côté de la zone marécageuse, aucune restauration débutée (matériel de remblai toujours en place et non régalié ; absence de revégétation, etc) ;
- l'emprise de 15m traversant le boisé jusqu'au Grand Boulevard, où sont situées les canalisations souterraines, est exempte de déchets dans ce secteur.

##### 2. Secteur par le Grand Boulevard

- le terrain vacant donnant accès à l'emprise de 15m est situé à côté de la résidence #167 Grand Boulevard (ou 140 ?)(2 no souvent sur cette rue ?), et la roulotte de chantier est toujours sur place ;
- le fossé de drainage établi aux limites de ce terrain et du terrain #167 est toujours noté et effectivement, il se prolonge plus loin que ce que constaté en janvier '99, rejoignant la hauteur du marécage noté dans ce secteur ;
- environ à la fin du terrain vacant, le fossé devient un peu plus creux ; en aval de ce point, il n'y a pas d'eau dans le fossé ; en amont de ce point, de l'eau est notée au même niveau que le niveau d'eau du marécage, lequel est effectivement relié avec le fossé ;
- le marécage est retrouvé à gauche de l'emprise, soit au delà du terrain vacant et avant d'atteindre les regards #5 et 6 situés dans la bande de l'emprise des canalisations ;
- l'emprise est marchée jusqu'à l'aire de la chambre de la surverse (près de la route 116) ; une deuxième aire marécageuse est notée entre les regards #1-#2 et #3-#4, mais celle-ci n'est pas touchée par la présence du fossé de drainage dont il est question ici.

##### 3. Marécage

Le marécage visé ici est très visible par l'emprise de 15m. J'ai tenté de déterminer son lien hydraulique en passant par l'arrière des résidences du Grand Boulevard. Par le terrain vacant contigu à l'emprise (#167), je ne pouvais accéder facilement à l'arrière des résidences (baisseur, etc). J'ai commencé à marcher le boisé en accédant à l'arrière de résidences par une éclaircie située sur la Montée Sabourin (soit au delà de la 14ième résidence à partir du terrain vacant permettant l'accès à l'emprise). J'ai suivi un petit ruisseau qui longe l'arrière des résidences (de #225 à #207 environ), sur une longueur d'environ 5 maisons seulement. Quand j'ai cessé de le suivre, il entrait dans le boisé ; il pourrait être relié avec la zone marécageuse. Le milieu général marché est principalement arbustif/arborescent, avec prédominance de fougères comme strate herbacée, démontrant un milieu assez humide. Pour démontrer le lien hydraulique du marécage avec ce ruisseau, une visite-terrain plus exhaustive serait nécessaire.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 10 juin 1999

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Ainsi, de l'emprise, la zone marécageuse dans le secteur entre le terrain vacant et les regard #5-#6 est très visible et ce marécage est effectivement en partie drainé par un fossé établi qui rejoint le fossé de rue du Grand Boulevard. L'étendue du marécage et son intérêt écologique ne sont pas ici démontrés, mais ces éléments devraient être regardés dans le cadre par exemple d'un dossier soumis pour étude à l'Analyse.

#### II Appels téléphoniques

##### 1. Sylvain Rioux, de la Ville de St-Bruno (9 juin 1999, 10h30)

Il indique qu'il a été informé de la visite de M. Archambault et qu'il a vu les photos des lieux.

Pour la partie du marécage, il indique qu'un fossé existait déjà et que l'entrepreneur l'aurait déplacé (remblayage d'une partie du fossé existant et mise en place d'un nouveau fossé à quelques pieds du premier. Pour le drainage du marécage, il ne confirme rien mais il prend note de mes constatations. En terme de travaux, la canalisation entre la 116 et le Grand Boulevard est installée. Il reste à faire la mise en place d'un ponceau et la remise en état des lieux dans ce secteur tel que prévu avec André Lachance. Pour cet aspect, je lui ai indiqué que dans un premier temps, je discuterai avec André Lachance pour le suivi de cette partie du dossier et je le rappellerai pour lui faire part des responsables des suivis.

Pour la partie des déchets, il indique que les conduites notées sont des excédents et seront ramassées avec les travaux de finition. Pour les tas de matériaux secs, il indique que ce ne sont pas des déchets qu'ils ont générés et que la Ville n'est pas propriétaire des lieux. A ce sujet, les coordonnées du propriétaire me seront données par téléphone d'ici peu.

##### 2. André Lachance, de la DEA (10 juin 1999)

Il a effectué une visite de vérification le 27 mai 1999 et a constaté le drainage du marécage. Une lettre signifiant cette situation a été adressée à la Ville, datée du 31 mai 1999 et dont la Direction régionale a été mise en copie (voir au dossier).

Il est entendu que :

- pour le marécage et la restauration des lieux (dont les excédents de conduite des travaux), A. Lachance voit aux correctifs dans le cadre de son suivi des travaux et me tiendra informée des correctifs à faire, de la date de la réalisation de ceux-ci et/ou de la réalisation des travaux, selon ce qu'il juge à propos ; suite à la réalisation des corrections, la plainte sera fermée ;
- pour les déchets, L. Joly en fera le suivi, soit l'enlèvement des déchets de démolition déposés ici (dépôts sauvages).

##### 3. Sylvain Rioux, de la Ville de St-Bruno (10 juin 1999, 9h40)

Il est laissé dans sa boîte vocale les informations suivantes : André Lachance voit au suivi des travaux d'assainissement, dont l'aspect du marécage drainé et la restauration des lieux du côté de la route 116, et L. Joly voit au suivi des correctifs reliés aux dépôts sauvages; me retourner SVP par téléphone les renseignements relatifs au propriétaire des lieux (no. lot, nom, adresse et si possible, no. de téléphone).

##### 4. Plaignant (10 juin 1999)

Un résumé des interventions est donné au plaignant, indiquant que des corrections ont été demandées à la Ville.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 10 juin 1999

### 3. CONCLUSION

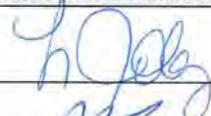
1. le marécage situé aux abords de l'emprise du côté du Grand Boulevard est effectivement en partie drainé par un fossé qui rejoint le fossé de rue ;
2. les travaux de restauration ne sont pas terminés du côté de la route 116, et il y a présence notamment de canalisations excédentaires sur place ;
3. des déchets divers de démolition sont notés à l'accès par la route 116, lesquels déchets sont des dépôts sauvages ;
4. André Lachance, de la DEA, voit au suivi des points 1 et 2 précités et nous informera notamment de la réalisation des correctifs concernant l'aspect du marécage ;
5. L. Joly voit au suivi du point 3 et un appel est attendu de la Ville pour nous indiquer le no. de lot ainsi que les coordonnées du propriétaire des lieux ;

### 4. RECOMMANDATION (S)

- attendre la confirmation par la DEA de la réalisation des corrections du drainage de l'étang et informer par la suite le plaignant en conséquence ;
- attendre les informations de la Ville relatives au propriétaire du terrain où ont été notés les dépôts sauvages, et donner suite à cet aspect du dossier en conséquence (art. 134 du RDS) ;

### 5. VERIFICATION

- **RÉDIGÉ PAR** : Lucette Joly

  
\_\_\_\_\_

DATE : 10 juin 1999

- **VÉRIFIÉ PAR** : Jean-Marc Levesque

  
\_\_\_\_\_

DATE : 99-07-13

- **COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR** :

---

---

---

---

---

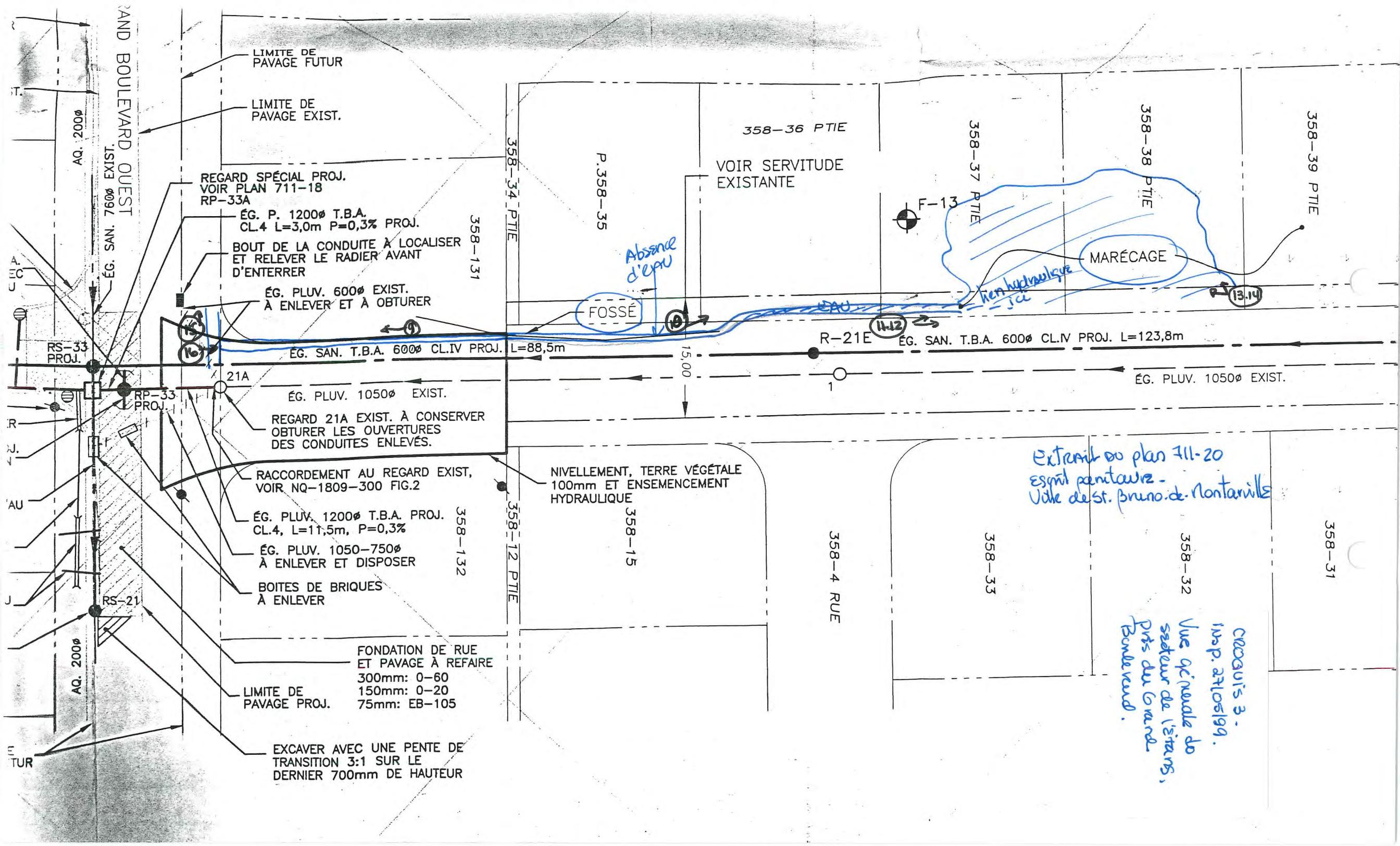
---

---

---







LIMITE DE PAVAGE FUTUR

LIMITE DE PAVAGE EXIST.

REGARD SPÉCIAL PROJ. VOIR PLAN 711-18 RP-33A

ÉG. P. 1200ø T.B.A. CL.4 L=3,0m P=0,3% PROJ.

BOUT DE LA CONDUITE À LOCALISER ET RELEVER LE RADIER AVANT D'ENTERRER

ÉG. PLUV. 600ø EXIST. À ENLEVER ET À OBTURER

ÉG. SAN. T.B.A. 600ø CL.IV PROJ. L=88,5m

ÉG. PLUV. 1050ø EXIST.

REGARD 21A EXIST. À CONSERVER OBTURER LES OUVERTURES DES CONDUITES ENLEVÉS.

RACCORDEMENT AU REGARD EXIST. VOIR NQ-1809-300 FIG.2

ÉG. PLUV. 1200ø T.B.A. PROJ. CL.4, L=11,5m, P=0,3%

ÉG. PLUV. 1050-750ø À ENLEVER ET DISPOSER

BOITES DE BRIQUES À ENLEVER

FONDATION DE RUE ET PAVAGE À REFAIRE

LIMITE DE PAVAGE PROJ.

300mm: 0-60  
150mm: 0-20  
75mm: EB-105

EXCAVER AVEC UNE PENTE DE TRANSITION 3:1 SUR LE DERNIER 700mm DE HAUTEUR

358-36 PTIE

VOIR SERVITUDE EXISTANTE

358-37 PTIE

358-38 PTIE

358-39 PTIE

MARECAGE

Absence d'eau

FOSSÉ

rien hydraulique

R-21E

ÉG. SAN. T.B.A. 600ø CL.IV PROJ. L=123,8m

ÉG. PLUV. 1050ø EXIST.

Extrait du plan 711-20  
essai pentaux -  
Vide de St. Bruno de Montarville

CREQUIS 3.  
insp. att05199.  
Vue générale de  
satur de l'étans,  
Près du Grand  
Boulevard.

NIVELLEMENT, TERRE VÉGÉTALE  
100mm ET ENSEMENCEMENT  
HYDRAULIQUE

358-131

358-132

358-15

358-4 RUE

358-33

358-32

358-31

AND BOULEVARD OUEST

AQ. 200ø

ÉG. SAN. 760ø EXIST.

RS-33 PROJ.

RP-33 PROJ.

21A

16

15

15,00

1

11-12

13-14

ST.

A  
EC  
U

R

J.  
-

AU

J

AQ. 200ø

E  
TUR



Photo(s) #: #1-2 Date: 27/05/99.

Photographié par: h. Joly

Identification : St. Bruno - lots 358 à 360; entre la 116

Notes: \_\_\_\_\_

Municipalité: et le Grand-boulevard - à St. Bruno.

Localisation de la chambre de puzrose, près de la 116





Photo #: 3 Date: 27/05/99.

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité: idem

Note: Canalisation excédentaire  
des travaux effectués.



Photo #: 4 Date: 27/05/99.

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité: idem

Note: Canalisation excédentaire  
dans le talus du remblai



Photo #: 5 Date: 27/05/99.

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité: idem

Note: déchets divers entas  
(résidus de démolition)





Photo(s) #: # 6 à 8

Date: 27/05/99.

Photographié par: YG

Notes:



#6.7 - Surpe tas de déchets divers  
 (matériaux de démolition)

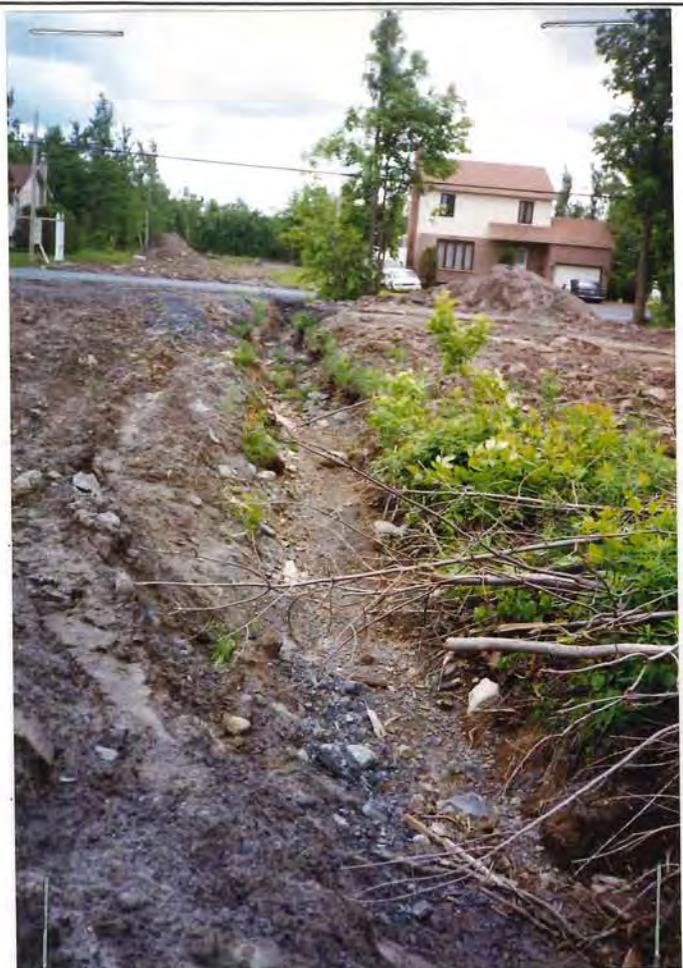
#8.  
 Vue de la bande  
 où passent les canalisations  
 souterraines d'eaux sanitaires  
 et pluviales.





Photo #: 9 Date: 27/05/99  
 Identification : \_\_\_\_\_  
 Municipalité: idem

Note: Section à partir des  
Grand boule rouge - fossé de  
drainage des terrains vacants  
où est la remorque.



#10 idem #9 - Vue plus amont du fossé,  
 où des eaux stagnantes sont notées -

#11-12 Vue de l'étang (en planicie-plain)  
 et du fossé des photos # 9-10  
 drainant les eaux de l'étang -

Photo #: 11-12 Date: 27/05/99





#13.19: Vue de l'étang - pau  
 l'autre extrémité



#15-  
 Vue du fossé de  
 drainage

#16  
 et du fossé  
 de drainage  
 du terrain vacant

h.





Photo #: 17 Date: 27/05/99

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité: idem

Note: Vue du boisé maché  
par l'arrière des résidences  
de Grand Boulevard. ~  
avec ruisseau coulant près  
travers - Strata herbacée  
de fougères.



Photo #: 18 Date: 27/05/99.

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité: idem

Note: idem ph + 16 - autre  
secteur



Photo #: 19 Date: 27/05/99

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité: idem

Note: Vue du ruisseau  
écouant dans le boisé -



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de la Montérégie  
Service agricole et municipal

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 2 février 1999

**1. IDENTIFICATION**

Date d'inspection : 29 janvier 1999  
Heure : Arrivée : 10hrs Départ : 12h30

Inspecteur / inspectrice : Lucette Joly, techn., Serv. agric. mun.  
Accompagné(e) de :

**Lieu inspecté**  
secteur des lots 358 à 360, entre la 116 et  
le Grand Boulevard  
(Parcours St-Bruno, phase II)

**Adresse postale (si différente)**  
M. Sylvain Rioux, ing.  
Directeur, service du génie  
Ville de St-Bruno  
1585, rue Montarville, St-Bruno J3V 3T8

**Plaignant / plaignante :** na  
Rencontre oui  non   
Nom/adresse

**Téléphone**

**Personnes rencontrées :**  
Nom/fonction

M. Sylvain Rioux, dir. serv. du génie - St-Bruno  
M. Bernard Archambault, employé  
M. André Lachance, de la Direction des Ecosystèmes  
aquatiques (DEA (MENVIQ))

**Téléphone**  
(450) 441-8471  
  
(418) 521-3820 #4755

**Pièces annexées:** photos croquis plans cartes  
[ X ] [ X ] [ ] [ ]  
Nombre : 16.

**Echantillons :** eau air sol flore faune déchets  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**Autres annexes :** [ ] (précisez)

1. Extrait de cartes routières
2. Extraits (2) de cartes de cotes (ville de St-Bruno)
3. Photocopies de photos aériennes (Q79824-15 et Q82854-76)

**Buts :** Vérifier la teneur des travaux effectués en regard du PADEM en étude, et du marécage existant dans ce secteur (fiche #901260 ; registre #1153959).

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 2 février 1999

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

#### PRÉAMBULE

Un PADEM est actuellement en étude dans le secteur visé : un poste de pompage avec trop-plein et une conduite sanitaire seront établis, et la conduite actuelle combinée (souterraine) sera convertie en conduite pluviale. Les autorisations ne sont pas émises en date de l'inspection, mais devraient être émises d'ici quelques semaines. Dans le secteur visé (entre la 116 et le Grand Boulevard), un marais/marécage est reconnu ; Martin Léveillé, de la direction de la Faune, est déjà intervenu sur le dossier en 1998 et a confirmé la présence du marécage dans ce secteur. Le 25 janvier 1999, une plainte a été déposée à la direction régionale. Celle-ci fait état de travaux de remblayage en périphérie d'une zone humide (marais) et de la crainte d'un projet domiciliaire en vue dans ce secteur. L'inspection a pour but de vérifier la présence de travaux, et leur conformité.

#### I INSPECTION

##### 1. Visite sur le terrain

###### a. chemin d'accès :

- le chemin d'accès des travaux part à côté de la résidence 120 le Grand boulevard et se rend jusqu'à près de la 116, soit à l'aire où la chambre de surverse sera installée ;
- le chemin est tracé sur la neige et, à quelques endroits, on note des copeaux de bois pour favoriser la circulation des véhicules ;
- du côté est du chemin, dans le secteur plus près de la 116, on note une zone plus humide de phragmites ; le lien de cette zone avec le ruisseau du Moulin (branche du ruisseau Massé) n'a pu être établi (trop de neige au sol pour vérifier les limites du marais) ;
- du côté ouest du chemin, le secteur est principalement arborescent ; les essences végétales n'ont pu être identifiées (absence de feuilles aux arbres et neige au sol) ;

###### b. secteur de la chambre de surverse

- du matériel (terre) est entreposé en tas à cet endroit, lequel viendrait de l'extérieur et aurait été amené à cet endroit pour aménager des aires de travail ; la surface occupée par ce matériel est l'aire où sera située la chambre de surverse et l'aire à l'ouest de celle-ci ; la présence de phragmites est notée aux abords de cette dernière aire mais il ne peut être confirmé que cette zone humide immédiate est liée au ruisseau du Moulin (plus à l'ouest) ou si elle n'est fonction que du mauvais drainage aux abords de la route 116 ;
- deux trous majeurs sont notés aux tas de déblai ; le premier est à l'emplacement à venir de la chambre de surverse (le déblai a été enlevé jusqu'au niveau du sol mais l'excavation du sol en place n'est pas débutée) ; le deuxième, plus à l'ouest, résulte de la prise de matériel à cet endroit pour établir la plate-forme de la rétrocaveuse ;

###### c. secteur de l'emprise de la conduite combinée souterraine

- l'emprise de 15m a été marchée à partir du Grand boulevard jusqu'à l'aire de la chambre de surverse ; le début de celle-ci commence à un terrain vacant, situé à l'est du numéro civique 140 du Grand Boulevard ;
- l'emprise est bornée par un boisé, dont les essences (feuillus) ne sont pas identifiées ; à un endroit, du côté est de l'emprise, il est noté de la glace au bas des arbres, indiquant la présence d'une zone humide ; il n'est pas confirmé le lien hydrique entre cette zone et le ruisseau ; cette zone est toutefois bien identifiable sur la photo aérienne Q79824 ;

###### d. secteur entre l'emprise de la conduite combinée et le ruisseau du Moulin

- ce secteur a été marché ; des zones mal drainées sont notées du côté de la 116 (phragmites, quenouilles, etc), le lien hydrique entre cette baisseur et le ruisseau est du ruissellement n'est pas confirmé ;

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 2 février 1999

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

#### 2. Informations reçues et cartes remises

- les travaux sont arrêtés ;
- des bâtiments étaient retrouvés dans le secteur de la chambre de surverse, lesquels n'existent plus aujourd'hui mais sont tout de même retrouvés sur certaines cartes ou photos aériennes ;
- les aires de travail (chemin d'accès, plate-forme de la rétrocaveuse, etc) n'ont pas été spécifiées au projet soumis ; d'une part, le chemin d'accès ne serait pas, selon M. Rioux, dans la zone marécageuse ; l'aire de la chambre de surverse pourrait être toutefois aux limites de la zone marécageuse ;
- des extraits d'une carte me sont donnés, où les niveaux du terrain (cotes) sont identifiés ; on voit que l'emprise est au niveau env. 73.8, et que des zones humides sont principalement notées à des niveaux < à 73.56 ; le chemin d'accès est difficile à localiser sur cette carte, mais il n'est pas impossible qu'il cotoie par endroit des zones humides ; le lien hydrique entre les zones humides et le ruisseau du Moulin pourrait être mieux déterminé sur place au printemps ;

#### 3. Autres

- il est discuté la problématique des autorisations (a.22 ou a.32) à émettre, en regard des travaux visés par les zones humides le cas échéant ; à ce sujet, A. Lachance communiquera avec G. Francoeur (MENVIQ-Longueuil), qui s'entendront sur le traitement du dossier pour cet aspect, et en feront part à M. Rioux ;
- A. Lachance me fait part qu'une partie du dossier est du côté sud du Grand Boulevard ; la présence de zones humides visées par l'article a. 22 de la Loi devrait être statuée pour ce secteur; ceci devra être également discuté avec M. Francoeur ;

### III autres

#### a. photos aériennes et cartes

- les photos aériennes suivantes ont été consultées (photocopies jointes) : photo aérienne Q79824-15 (1:20000)(SAM): photo aérienne Q82854-76 ( 1:40000)(Faune) ; entre le ruisseau du Moulin et l'emprise de la canalisation souterraine, on note de façon évidente des zones marécageuses, dont l'une se retrouve à l'est de l'emprise et s'étend peut-être à l'ouest du chemin d'accès établi pour les travaux ;
- la carte topographique 31H11-200-0101 (extrait joint) montre bien le tracé du ruisseau du Moulin qui coupe la 116 (branche dédoublée à cette hauteur) et ensuite le Grand Boulevard, pour rejoindre le ruisseau Massé au sud du Grand boulevard ;

#### b. appel téléphonique du 1er février 1999, à M. Rioux

- il est confirmé que les travaux sont arrêtés jusqu'à ce que les autorisations soient émises, et les discussions entre M. Francoeur et M. Lachance se poursuivent à ce sujet ;
- il est indiqué que, compte-tenu que l'émission des autorisations est imminente et que les travaux sont arrêtés d'ici là, l'émission d'un avis d'infraction est retardée ;

#### c. suivi aux plaignants

- les plaignants seront rejoints pour les informer du développement du dossier ; un des Articles 53-54 de la L.A.D. <sub>1</sub> été rejoint, et a confirmé un lien hydrique (décharge) du marécage (secteur entre la 116 et le Grand Boulevard) avec le ruisseau du Moulin (branche du ruisseau Massé).

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 2 février 1999

### 3. CONCLUSION

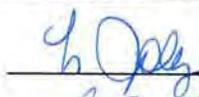
- Les travaux du PADEM sont commencés : l'excavation n'est pas débutée mais ils ont commencé à aménager des aires de travail (chemin d'accès, plate-forme pour la rétrocaveuse, etc) ;
- des zones humides sont notées à une petite aire le long du chemin d'accès, près de l'aire où sera la chambre de surverse ainsi qu'à une aire longeant l'emprise de la conduite souterraine ; les conditions qui prévalent (neige, etc) ne permettent pas de confirmer le lien hydrique entre ces zones et le ruisseau du Moulin ;
- les travaux sont arrêtés d'ici à ce que les autorisations soient émises (devraient être émises dans les prochaines semaines).

### 4. RECOMMANDATION (S)

- verser les informations au dossier ;
- communiquer avec les plaignants pour les informer du développement du dossier.

### 5. VERIFICATION

- **RÉDIGÉ PAR** : Lucette Joly



DATE : 2 février 1999.

- **VÉRIFIÉ PAR** : Jean-Marc Levesque



DATE : 99-02-08

- **COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR** :

---

---

---

---

---

---

---





Ville de St. Bruno -  
 Parcours St Bruno phase II -  
 Insp. 29/01/99

h. Joly.

Photo  
 Ident  
 Munic



Ph. #1-2: Vue plus che nous d'accès des travaux,  
 vers la 116



Ph. #3 - Vue du  
 chemin d'accès,  
 vers le Grand  
 Boulevard.

Ph. #4.  
 Vue de l'alignement  
 de l'emprise de la  
 canalisation combinée  
 (à partir des tas de  
 déblais près de la 116)



h. Joly.



Ph. #5.6-7: Trou dans les Tps de matériel rapporté ; à l'emplacement futur de la chambre de servverse.



Ph. #8.9-  
 Deuxième trou dans le matériel rapporté, résultant de la pose de matériel pour aménager des axes de travail

49.



Photo(s) #: \_\_\_\_\_

Date: 29/04/99. Photographié par: J. G. G.

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité: \_\_\_\_\_



les vers  
 Trouis



Ph. # 10.11 Vue du ruisseau de Merleix,  
 au sud de la 116.-

Ph. # 12. De la 116, vue des tas de matériel de déblai en  
 arrière des phragmites Trouis au fossé de  
 la 116.



Photo(s) #: \_\_\_\_\_ Date: 29/01/99. Photographié par: h. Joly

Identification : Ville de St. Bruno; Parcours St. Bruno phase II Notes: \_\_\_\_\_

Municipalité: \_\_\_\_\_



\*Ph.13-14. Vue du milieu environnant,  
à l'ouest des tris de déblai le  
long de la 116 (à l'ouest de  
l'emprise).



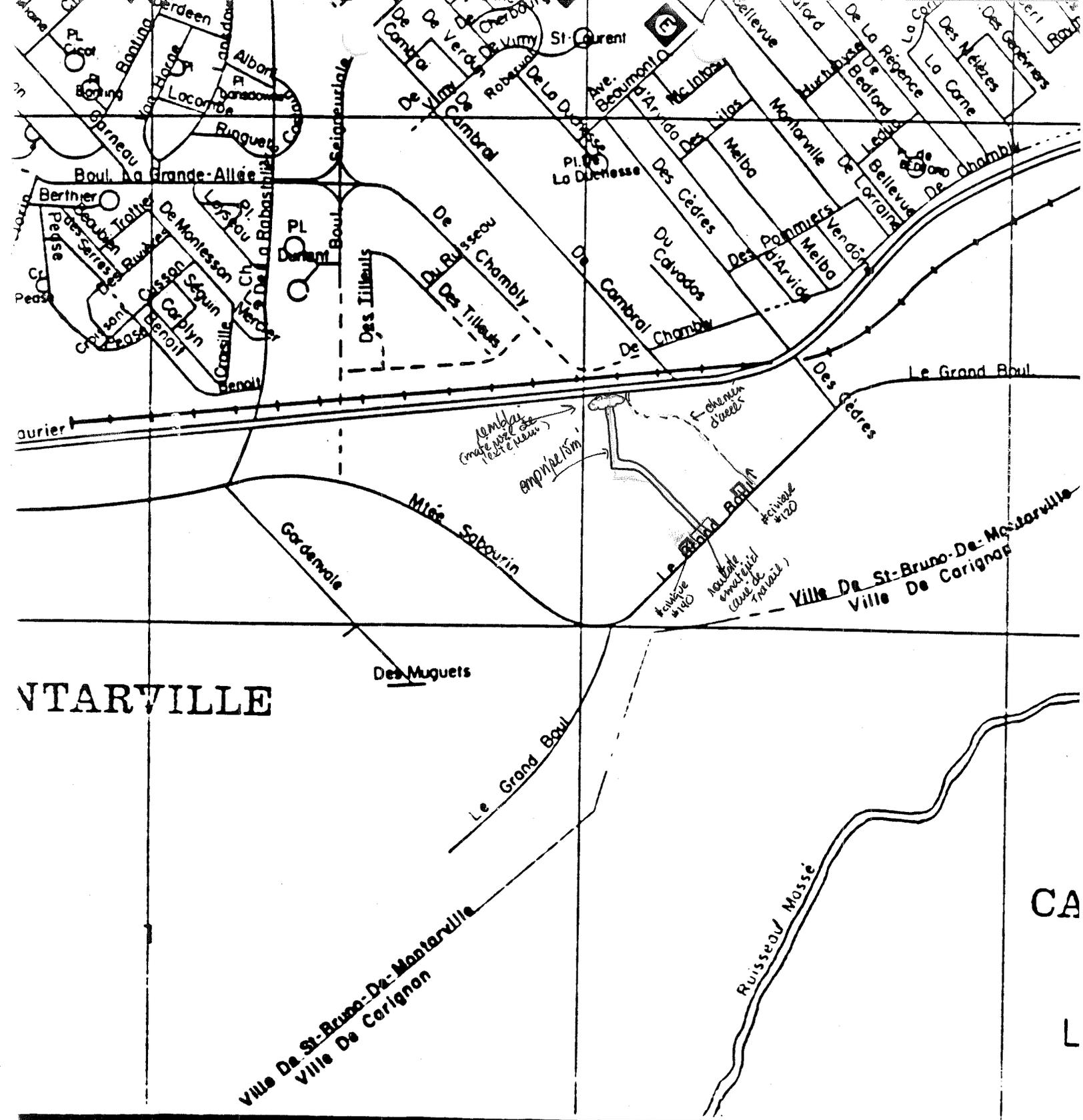
Photo(s) #: \_\_\_\_\_ Date: 29/01/99. Photographié par: L. Gely

Identification : Ville de St-Bruno. - Parcours St-Bruno phase II. Notes: \_\_\_\_\_

Municipalité: \_\_\_\_\_



# 15,16. Vue au début de l'aménagement des auis, pour l'établissement de la chambre devannes; + des phragmités sur le bord de la route (dans le fossé).



MONTARVILLE

VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE  
VILLE DE CORIGNON

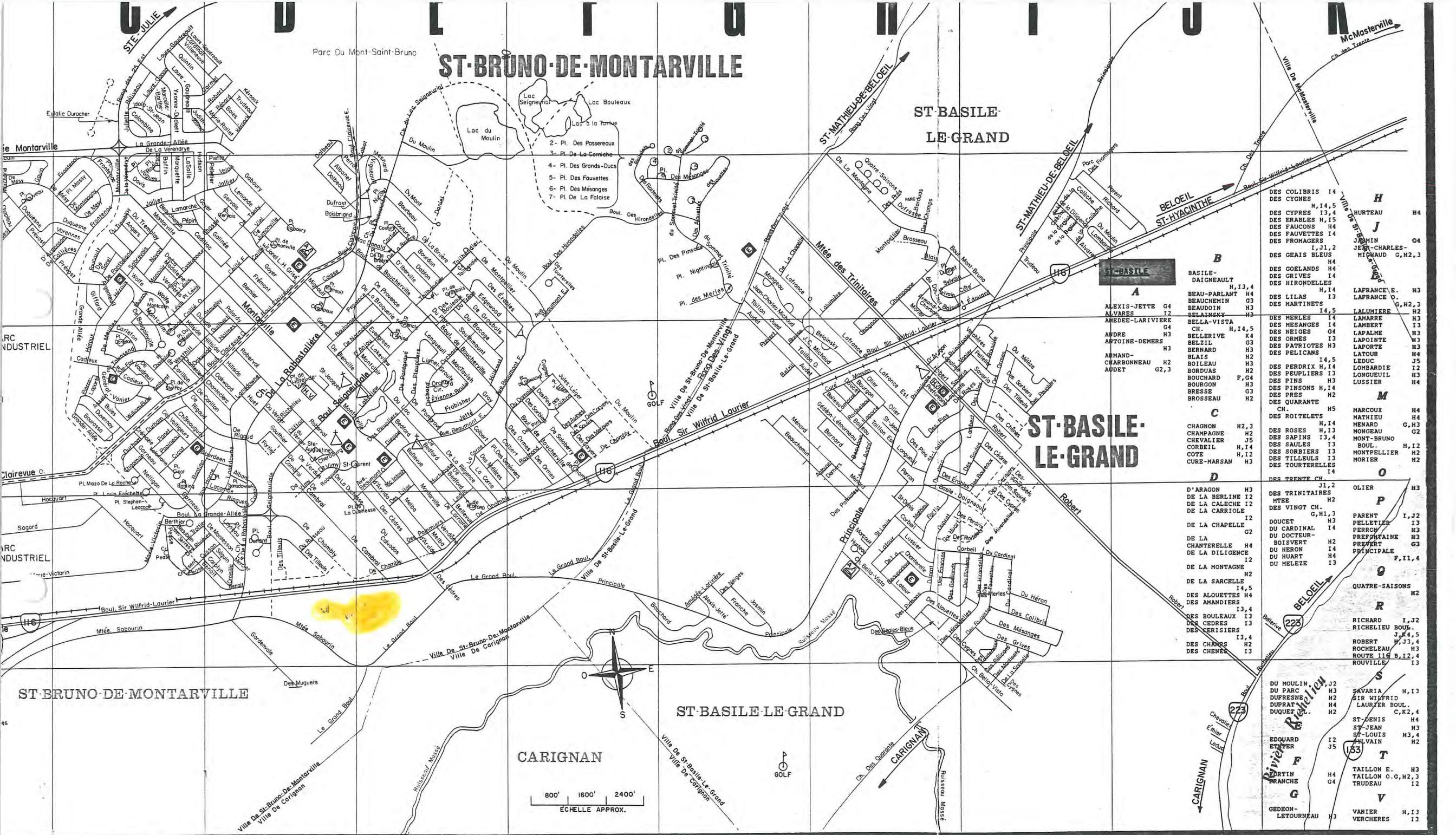
CA

L

# ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE

# ST-BASILE-LE-GRAND

# ST-BASILE-LE-GRAND



Parc Du Mont-Saint-Bruno

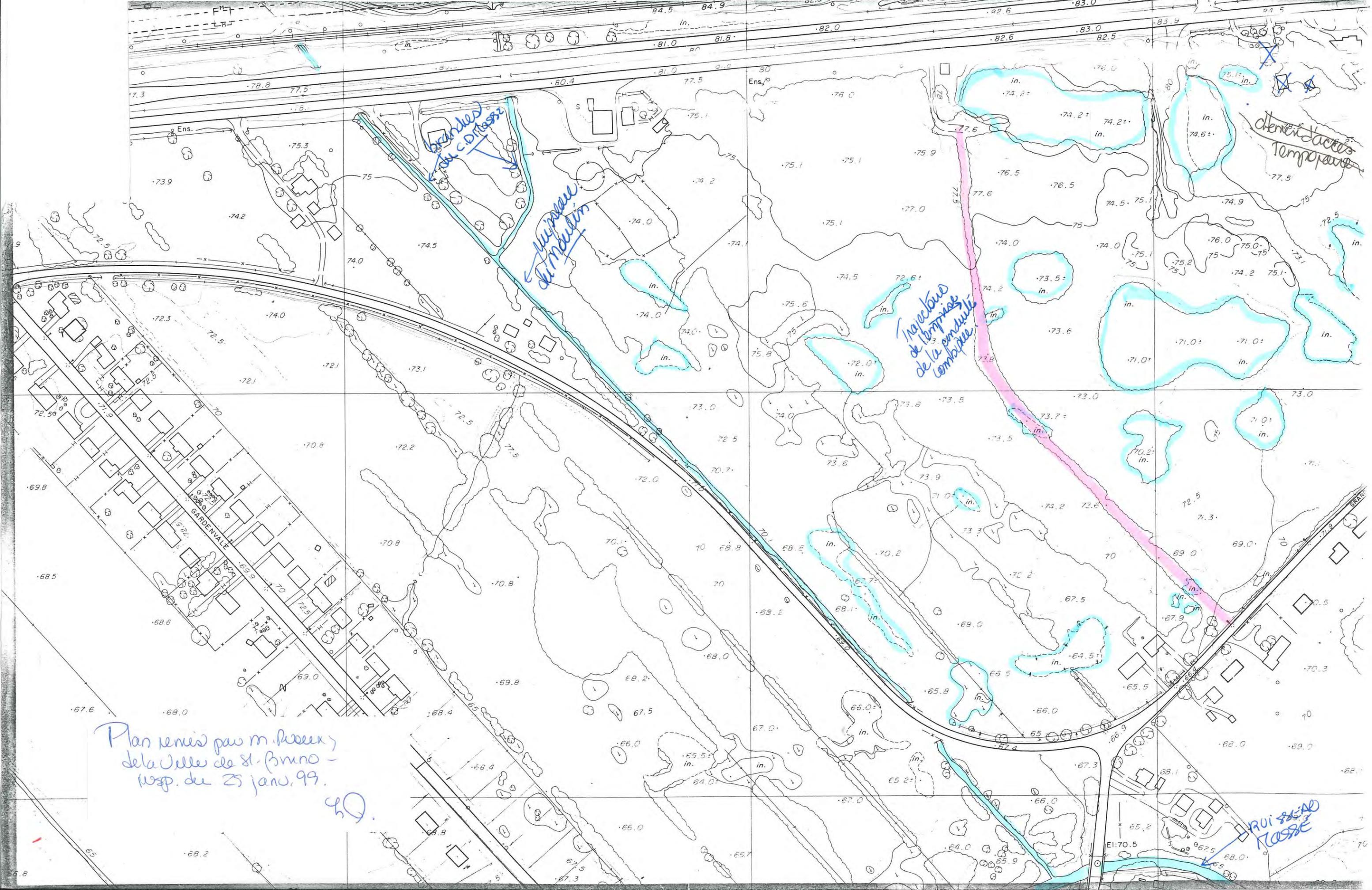
CARIGNAN

ST-BASILE-LE-GRAND

ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE

800' 1600' 2400'  
ECHELLE APPROX.

<b>A</b>	ALEXIS-JETTE G4 ALVARES I2 AMEDEE-LARIVIERE G4 ANDRE H3 ANTOINE-DEMERS H3 ARMAND-CHARBONNEAU H2 AUDET G2,3	<b>B</b>	BASILE-DAIGNEAULT H,13,4 BEAU-PARLANT H4 BEAUCHEMIN G3 BEAUDOIN H3 BELLA-VISTA H3 CH. H,14,5 BELLERIVE H4 BELZIL G3 BERNARD H3 BLAIS H2 BOILEAU H3 BORDUAS H2 BOUCHARD F,G4 BOURDON H3 BRESSE G3 BROSSEAU H2	<b>C</b>	CHAGNON H2,3 CHAMPAGNE H2 CHEVALIER J5 CORBEIL H,14 COTE H,12 CURE-HARSAN H3	<b>D</b>	D'ARAGON H3 DE LA BERLINE I2 DE LA CALECHE I2 DE LA CARRIOLE I2 DE LA CHAPELLE I2 DE LA DILIGENCE H4 DE LA DILIGENCE I2 DE LA MONTAGNE H2 DE LA SARCELLE H2 DES ALOUETTES H4 DES AMANDIERS H4 DES BOULEAUX I3,4 DES CEDRES I3 DES CERISIERS I3,4 DES CHAMRS H2 DES CHENES I3	<b>E</b>	DES COLIBRIS I4 DES CYPRES H,14,5 DES ERABLES H,15 DES FAUCONS H4 DES FAUVETTES I4 DES FROMAGES I, J1,2 DES GEAIS BLEUS H4 DES GOELANDS H4 DES GRIVES I4 DES HIRONDELLES H,14 DES LILAS I,3 DES MARTINETS I4,5 DES MERLES I4 DES MESANGES I4 DES NEIGES G4 DES ORMES I3 DES PATIOTES H3 DES PELICANS I4,5 DES PERDRIX H,14 DES PEUPLIERS I3 DES PINS H3 DES PINSONS H,14 DES PRES H2 DES QUARANTE CH. H5 DES ROITELETS H,14 DES ROSES H,13 DES SAPINS I3,4 DES SAULES I3 DES SORBIERES I3 DES TILLEULS I3 DES TOURTELLS I4	<b>F</b>	DES COLIBRIS I4 DES CYPRES H,14,5 DES ERABLES H,15 DES FAUCONS H4 DES FAUVETTES I4 DES FROMAGES I, J1,2 DES GEAIS BLEUS H4 DES GOELANDS H4 DES GRIVES I4 DES HIRONDELLES H,14 DES LILAS I,3 DES MARTINETS I4,5 DES MERLES I4 DES MESANGES I4 DES NEIGES G4 DES ORMES I3 DES PATIOTES H3 DES PELICANS I4,5 DES PERDRIX H,14 DES PEUPLIERS I3 DES PINS H3 DES PINSONS H,14 DES PRES H2 DES QUARANTE CH. H5 DES ROITELETS H,14 DES ROSES H,13 DES SAPINS I3,4 DES SAULES I3 DES SORBIERES I3 DES TILLEULS I3 DES TOURTELLS I4	<b>G</b>	DES COLIBRIS I4 DES CYPRES H,14,5 DES ERABLES H,15 DES FAUCONS H4 DES FAUVETTES I4 DES FROMAGES I, J1,2 DES GEAIS BLEUS H4 DES GOELANDS H4 DES GRIVES I4 DES HIRONDELLES H,14 DES LILAS I,3 DES MARTINETS I4,5 DES MERLES I4 DES MESANGES I4 DES NEIGES G4 DES ORMES I3 DES PATIOTES H3 DES PELICANS I4,5 DES PERDRIX H,14 DES PEUPLIERS I3 DES PINS H3 DES PINSONS H,14 DES PRES H2 DES QUARANTE CH. H5 DES ROITELETS H,14 DES ROSES H,13 DES SAPINS I3,4 DES SAULES I3 DES SORBIERES I3 DES TILLEULS I3 DES TOURTELLS I4	<b>H</b>	HURTEAU H4 JERIN H4 JES-CHARLES-MICHAUD G,H2,3 LAFRANCE E. H3 LAFRANCE O. G,H2,3 LALUHIERE H2 LAMARE H3 LAMBERT I3 LAPALME H3 LAPORTE H3 LATOUR H4 LEDDIC H5 LOMBARDIE I2 LONGUEUIL H3 LUSSIER H4	<b>I</b>	OLIER H3 PARENT I, J2 PELLETIER I3 PERRON H3 PREFontaine H3 PREFERT G3 PRINCIPALE F, I1,4	<b>J</b>	QUATRE-SAISONS H2 RICHARD I, J2 RICHELIEU BOUL. J, K4,5 ROBERT J, J3,4 ROCHELEAU H3 ROUTE 116 B, I2,4 ROUVILLE I3	<b>K</b>	SAVARIA H, I3 SIR WILFRID LAURIER BOUL. C, K2,4 ST-DENIS H4 ST-JEAN H3 ST-LOUIS H3,4 ST-VAIN H2	<b>L</b>	TAILLON E. H3 TAILLON O. G, H2,3 TRUDEAU I2	<b>M</b>	MARCOUX H4 MATHIEU H4 MENARD G, H3 MONGEAU G2 MONT-BRUNO H, I2 MONTPELLIER H2 MORIER H2	<b>N</b>	SAVARIA H, I3 SIR WILFRID LAURIER BOUL. C, K2,4 ST-DENIS H4 ST-JEAN H3 ST-LOUIS H3,4 ST-VAIN H2	<b>O</b>	QUATRE-SAISONS H2 RICHARD I, J2 RICHELIEU BOUL. J, K4,5 ROBERT J, J3,4 ROCHELEAU H3 ROUTE 116 B, I2,4 ROUVILLE I3	<b>P</b>	OLIER H3 PARENT I, J2 PELLETIER I3 PERRON H3 PREFontaine H3 PREFERT G3 PRINCIPALE F, I1,4	<b>Q</b>	QUATRE-SAISONS H2 RICHARD I, J2 RICHELIEU BOUL. J, K4,5 ROBERT J, J3,4 ROCHELEAU H3 ROUTE 116 B, I2,4 ROUVILLE I3	<b>R</b>	SAVARIA H, I3 SIR WILFRID LAURIER BOUL. C, K2,4 ST-DENIS H4 ST-JEAN H3 ST-LOUIS H3,4 ST-VAIN H2	<b>S</b>	TAILLON E. H3 TAILLON O. G, H2,3 TRUDEAU I2	<b>T</b>	MARCOUX H4 MATHIEU H4 MENARD G, H3 MONGEAU G2 MONT-BRUNO H, I2 MONTPELLIER H2 MORIER H2	<b>U</b>	SAVARIA H, I3 SIR WILFRID LAURIER BOUL. C, K2,4 ST-DENIS H4 ST-JEAN H3 ST-LOUIS H3,4 ST-VAIN H2	<b>V</b>	SAVARIA H, I3 SIR WILFRID LAURIER BOUL. C, K2,4 ST-DENIS H4 ST-JEAN H3 ST-LOUIS H3,4 ST-VAIN H2
----------	--	----------	---	----------	---	----------	---	----------	--	----------	--	----------	--	----------	---	----------	---	----------	---	----------	--	----------	---	----------	---	----------	--	----------	---	----------	---	----------	---	----------	--	----------	---	----------	---	----------	--	----------	--



Plan remis par M. Poirer,  
de la Ville de St. Bruno -  
Resp. du 25 Janv. 99.

S.D.

RUISSANT  
TROP

branches  
de c. D. 1882

muraille  
de maçonnerie

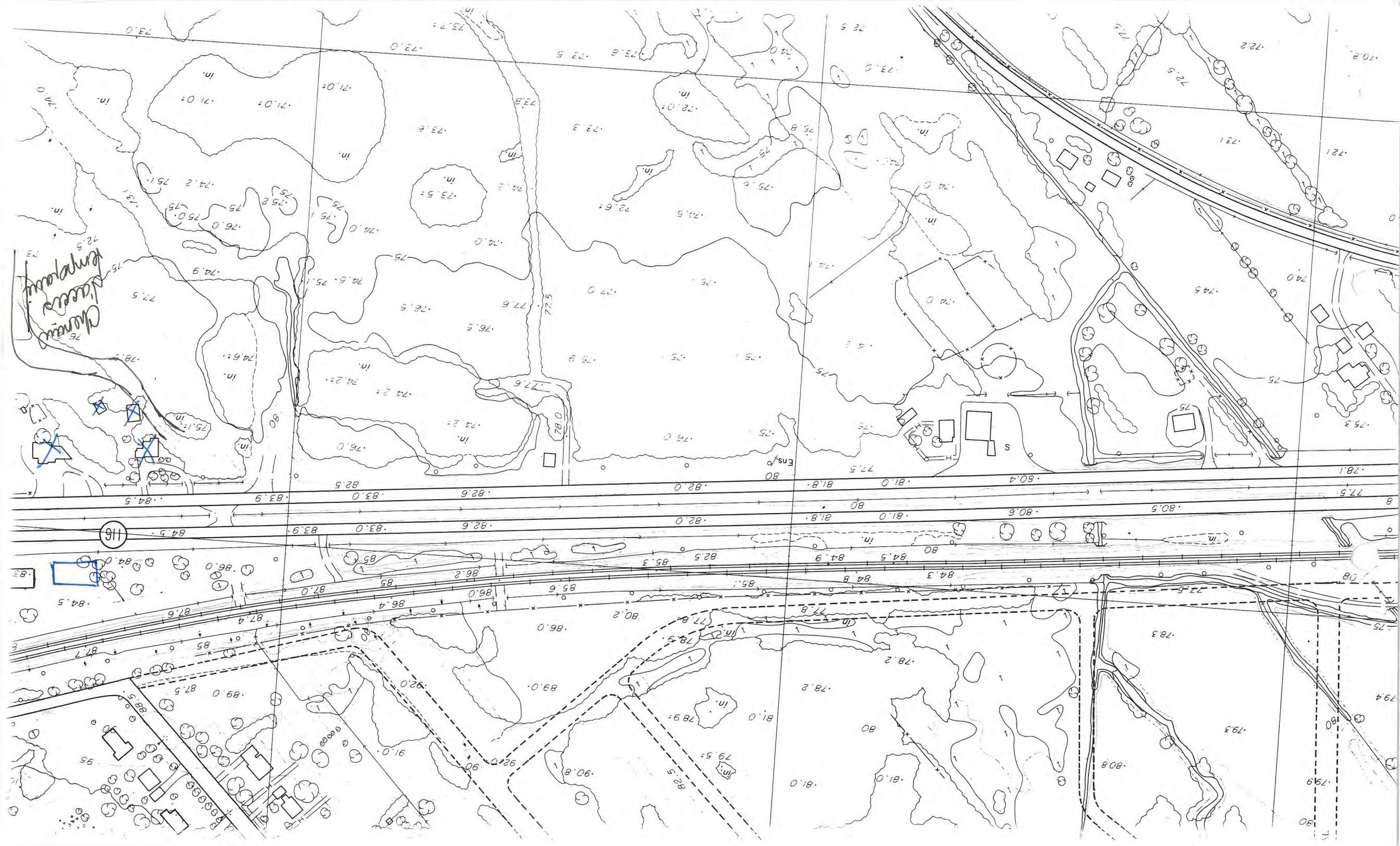
projeté  
de l'empise  
de la conduite  
temporaire

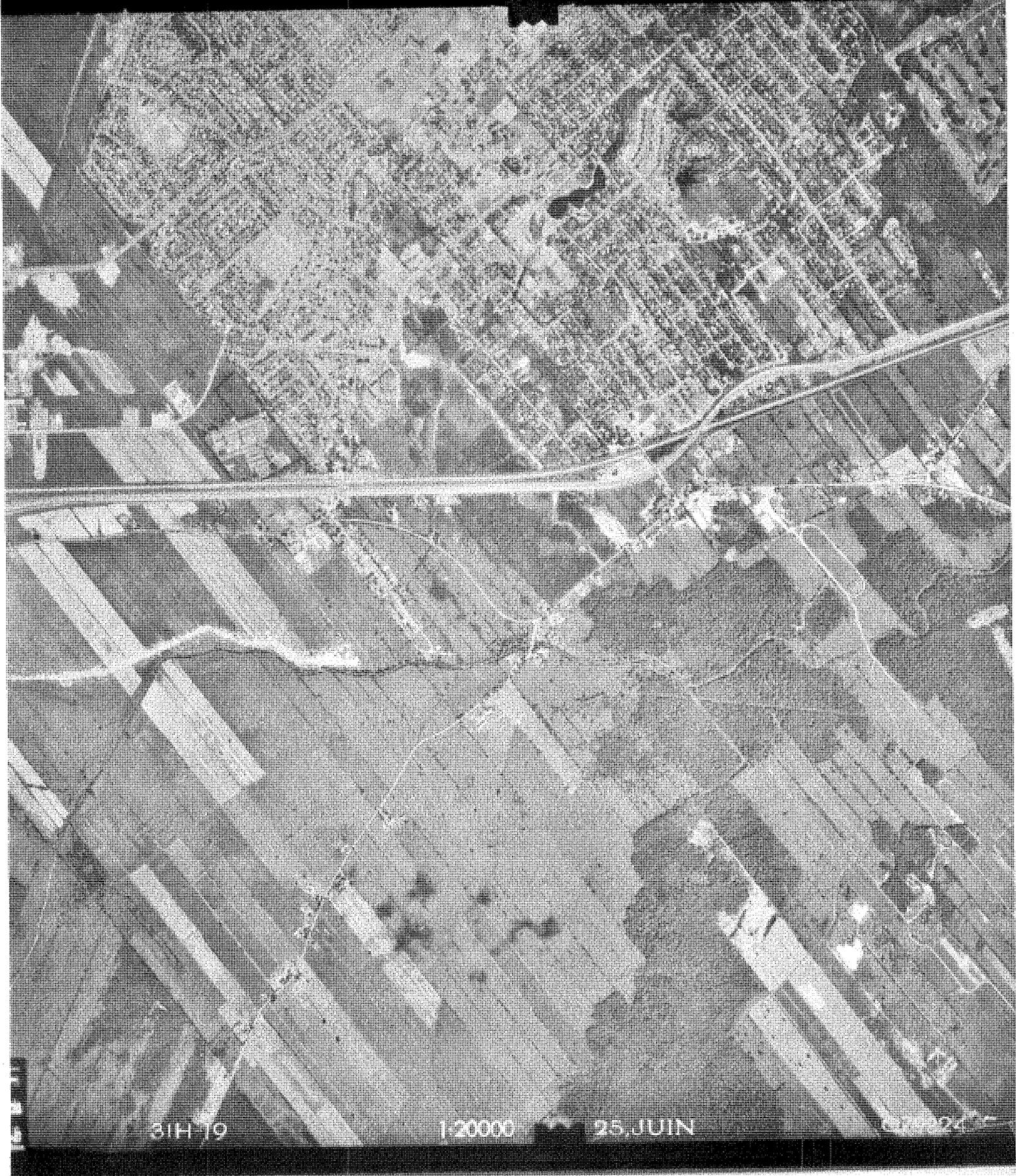
chemin d'accès  
Temporaire

GARDENVALE

El: 70.5





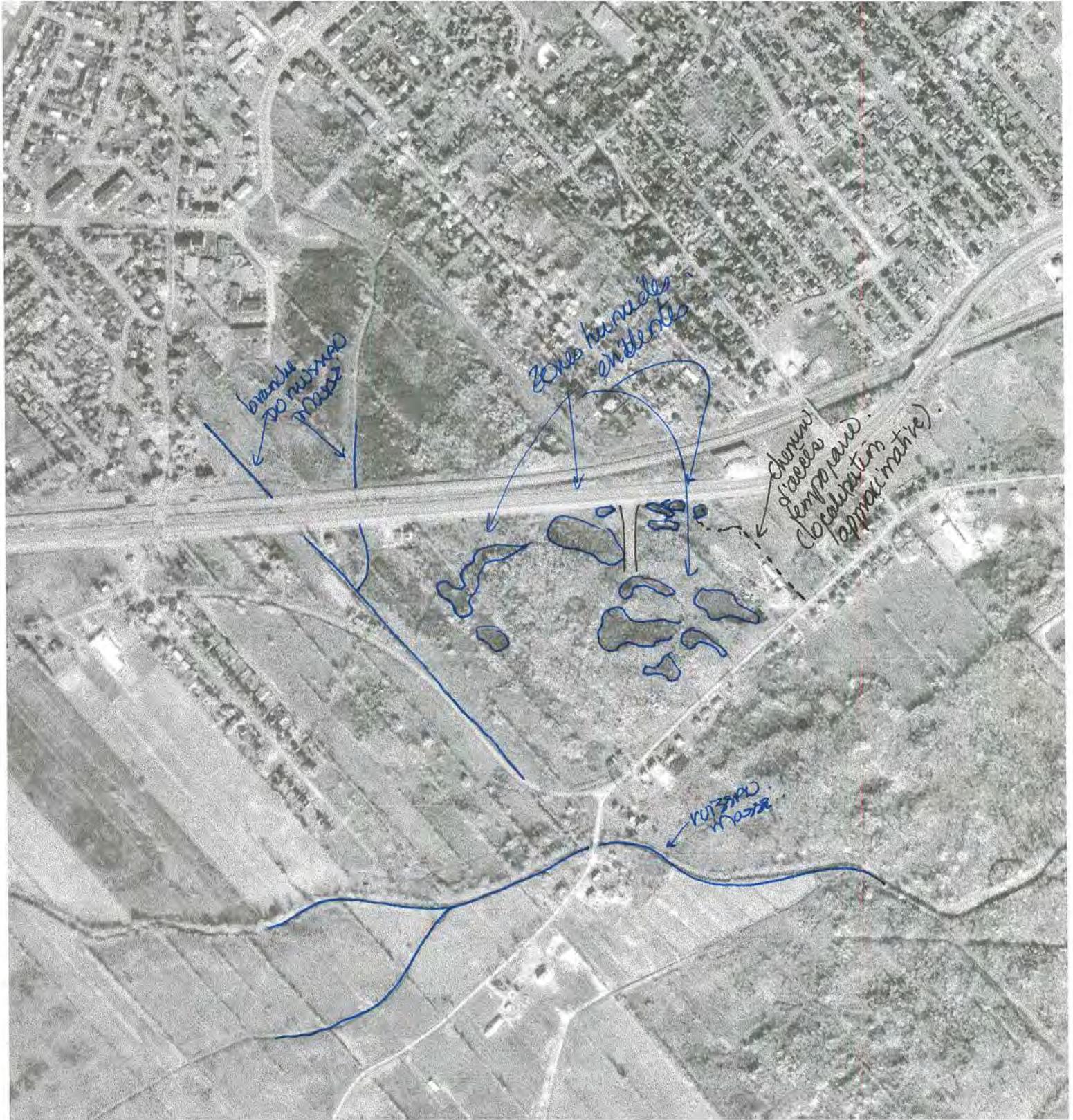


(collection sans-titre)





collection Faune.



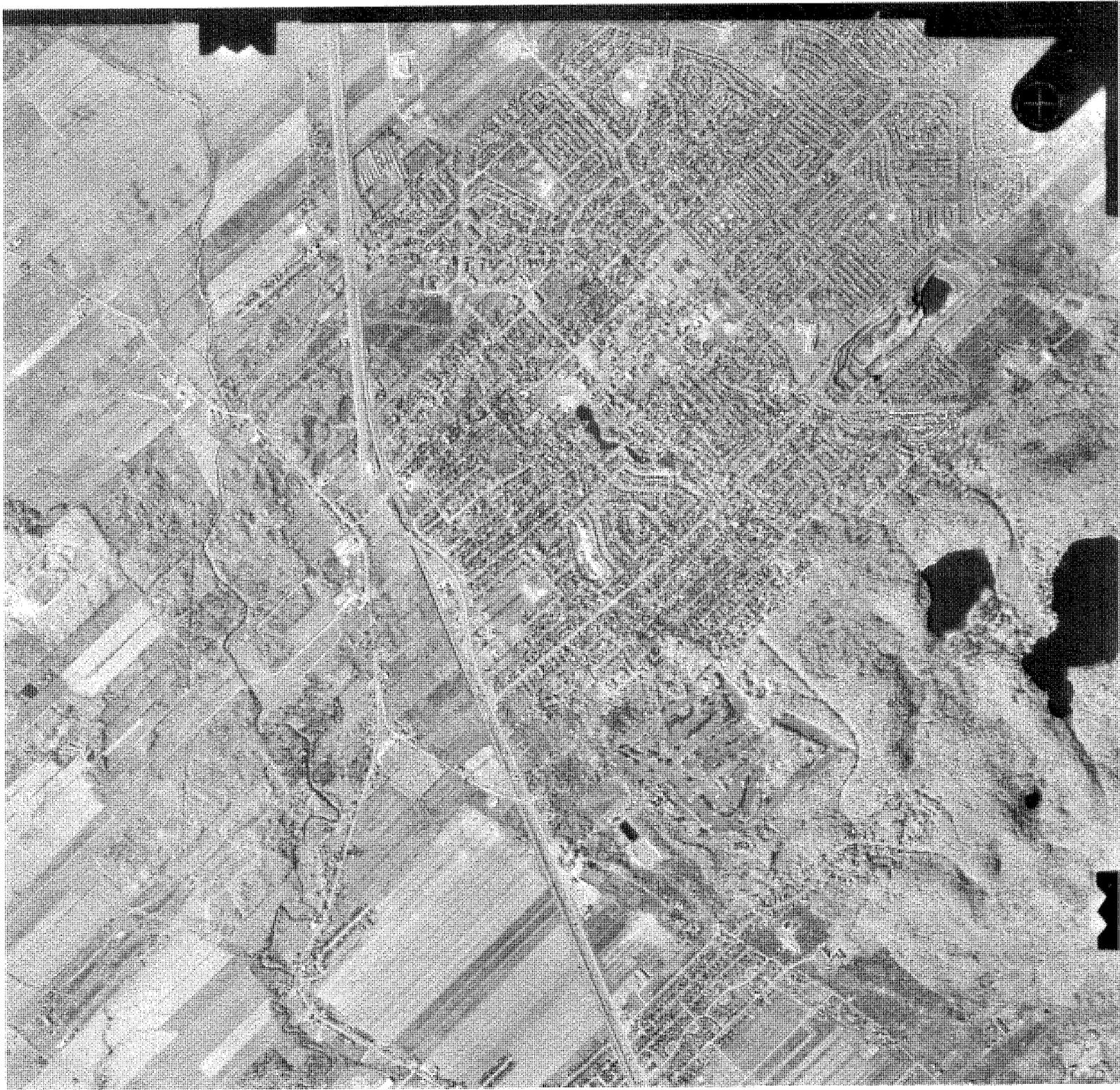
zona húmeda

zona húmeda orientada

zona húmeda  
temporaria  
(aproximativa)

zona húmeda

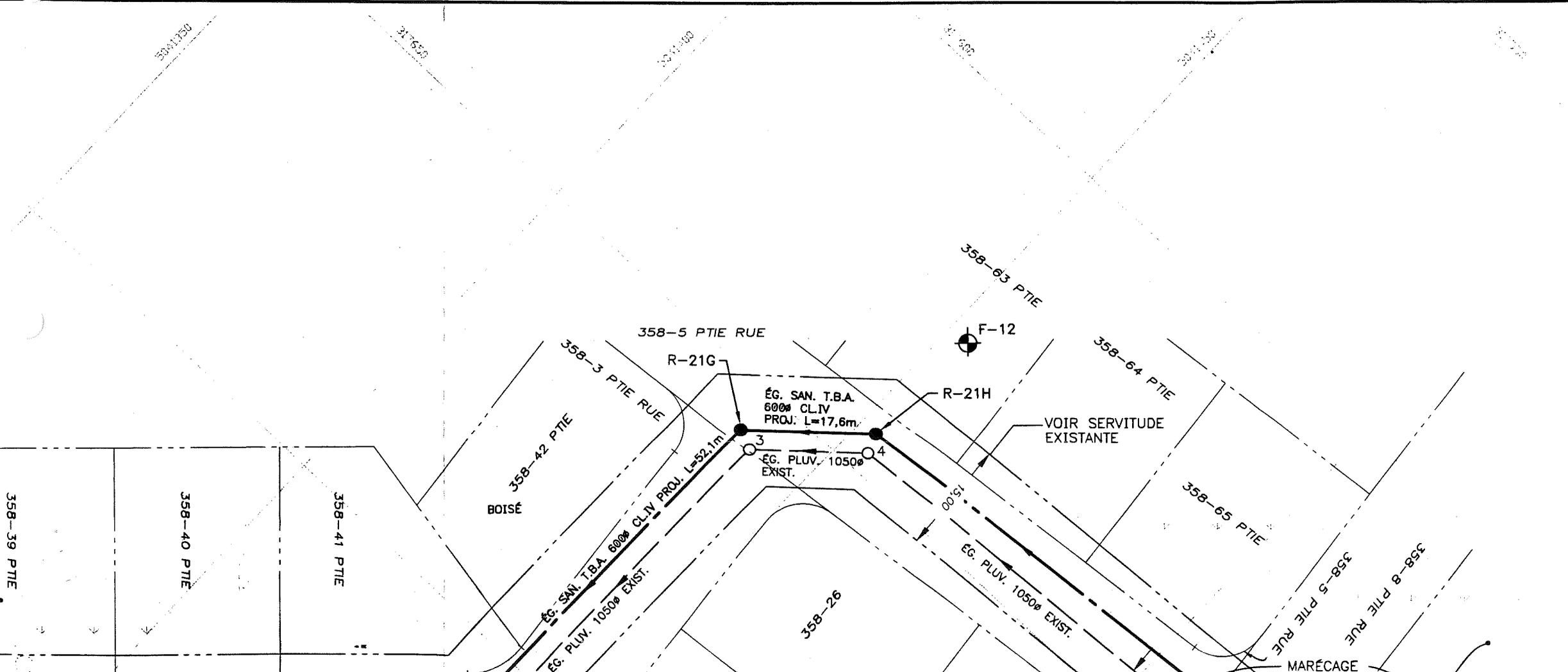
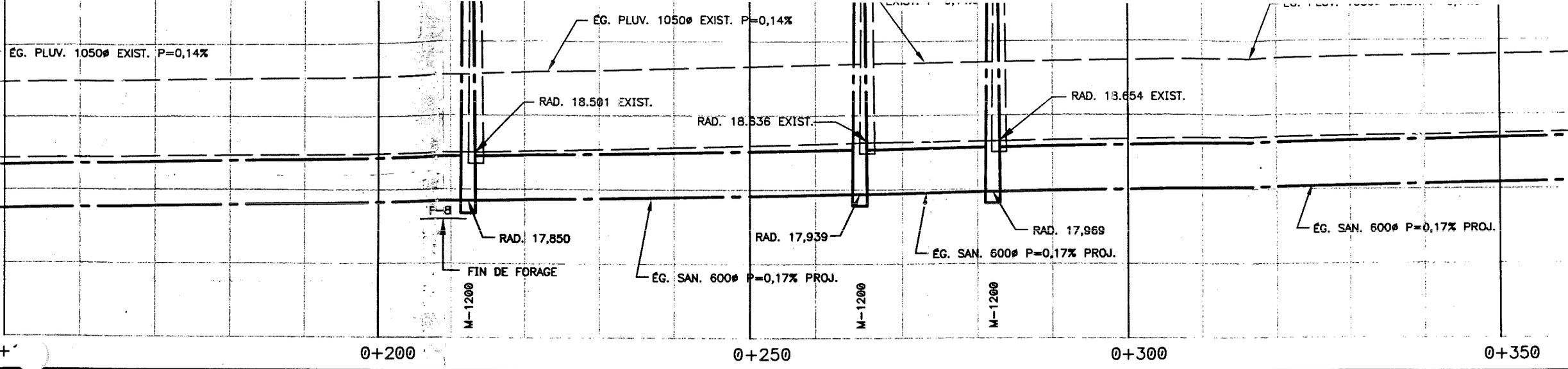
Q 82854  
400 x

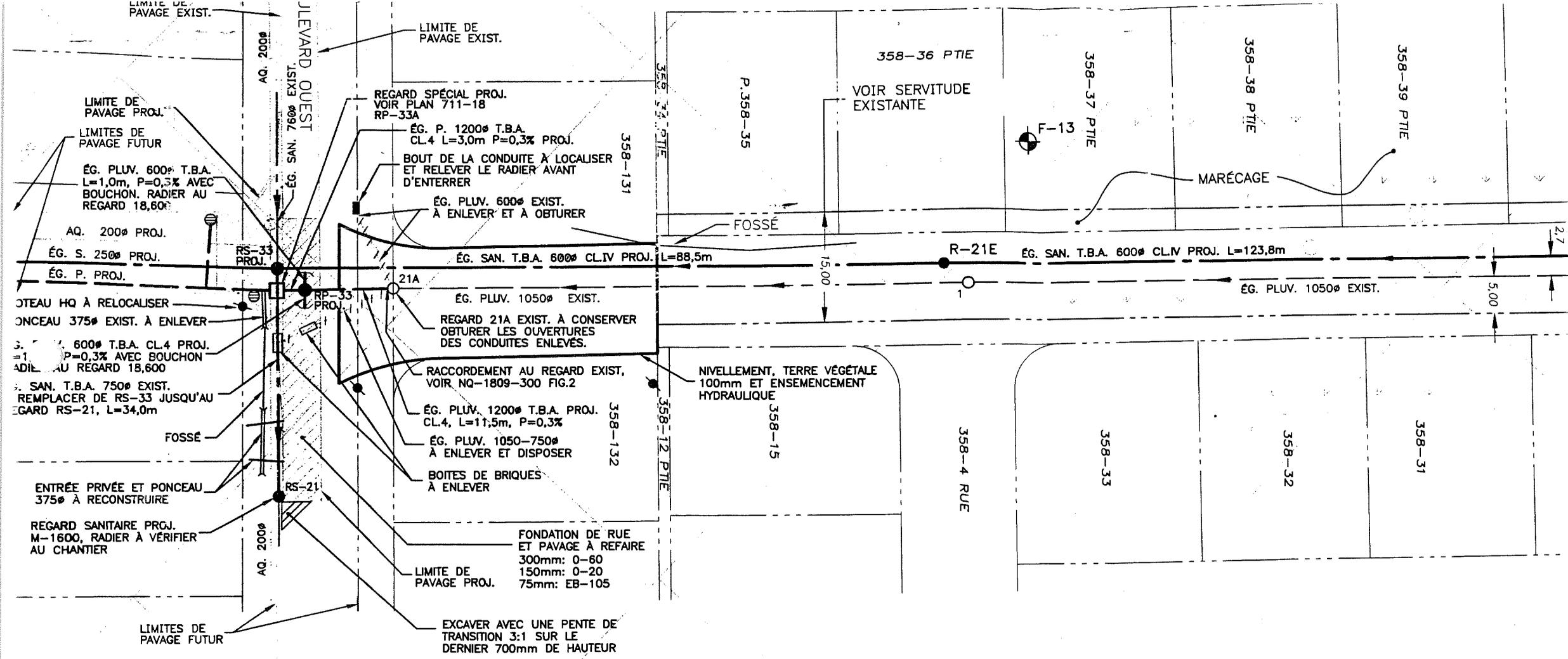












LIMITE DE PAVAGE EXIST.

358-36 PTIE

VOIR SERVITUDE EXISTANTE

358-37 PTIE

358-38 PTIE

358-39 PTIE

LIMITE DE PAVAGE PROJ.

LIMITES DE PAVAGE FUTUR

ÉG. PLUV. 600 $\phi$  T.B.A. L=1,0m, P=0,3% AVEC BOUCHON. RADIER AU REGARD 18,60 $\phi$

AQ. 200 $\phi$  PROJ.

ÉG. S. 250 $\phi$  PROJ.

ÉG. P. PROJ.

BOUCHEAU HQ À RELOCALISER

BOUCHEAU 375 $\phi$  EXIST. À ENLEVER

3. SAN. T.B.A. 600 $\phi$  CL.4 PROJ. P=0,3% AVEC BOUCHON RADIER AU REGARD 18,600

3. SAN. T.B.A. 750 $\phi$  EXIST. REMPLACER DE RS-33 JUSQU'AU REGARD RS-21, L=34,0m

ENTRÉE PRIVÉE ET PONCEAU 375 $\phi$  À RECONSTRUIRE

REGARD SANITAIRE PROJ. M-1600, RADIER À VÉRIFIER AU CHANTIER

LIMITES DE PAVAGE FUTUR

REGARD SPÉCIAL PROJ. VOIR PLAN 711-18 RP-33A

ÉG. P. 1200 $\phi$  T.B.A. CL.4 L=3,0m P=0,3% PROJ.

BOUT DE LA CONDUITE À LOCALISER ET RELEVER LE RADIER AVANT D'ENTERRER

ÉG. PLUV. 600 $\phi$  EXIST. À ENLEVER ET À OBTURER

ÉG. SAN. T.B.A. 600 $\phi$  CL.IV PROJ. L=88,5m

ÉG. PLUV. 1050 $\phi$  EXIST.

REGARD 21A EXIST. À CONSERVER OBTURER LES OUVERTURES DES CONDUITES ENLEVÉS.

RACCORDEMENT AU REGARD EXIST. VOIR NQ-1809-300 FIG.2

ÉG. PLUV. 1200 $\phi$  T.B.A. PROJ. CL.4, L=11,5m, P=0,3%

ÉG. PLUV. 1050-750 $\phi$  À ENLEVER ET DISPOSER

BOITES DE BRIQUES À ENLEVER

FONDATION DE RUE ET PAVAGE À REFAIRE

LIMITE DE PAVAGE PROJ. 300mm: 0-60 150mm: 0-20 75mm: EB-105

EXCAVER AVEC UNE PENTE DE TRANSITION 3:1 SUR LE DERNIER 700mm DE HAUTEUR

P.358-35

358-131

FOSSÉ

R-21E

ÉG. SAN. T.B.A. 600 $\phi$  CL.IV PROJ. L=123,8m

ÉG. PLUV. 1050 $\phi$  EXIST.

NIVELLEMENT, TERRE VÉGÉTALE 100mm ET ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE

358-132

358-12 PTIE

358-15

358-4 RUE

358-33

358-32

358-31

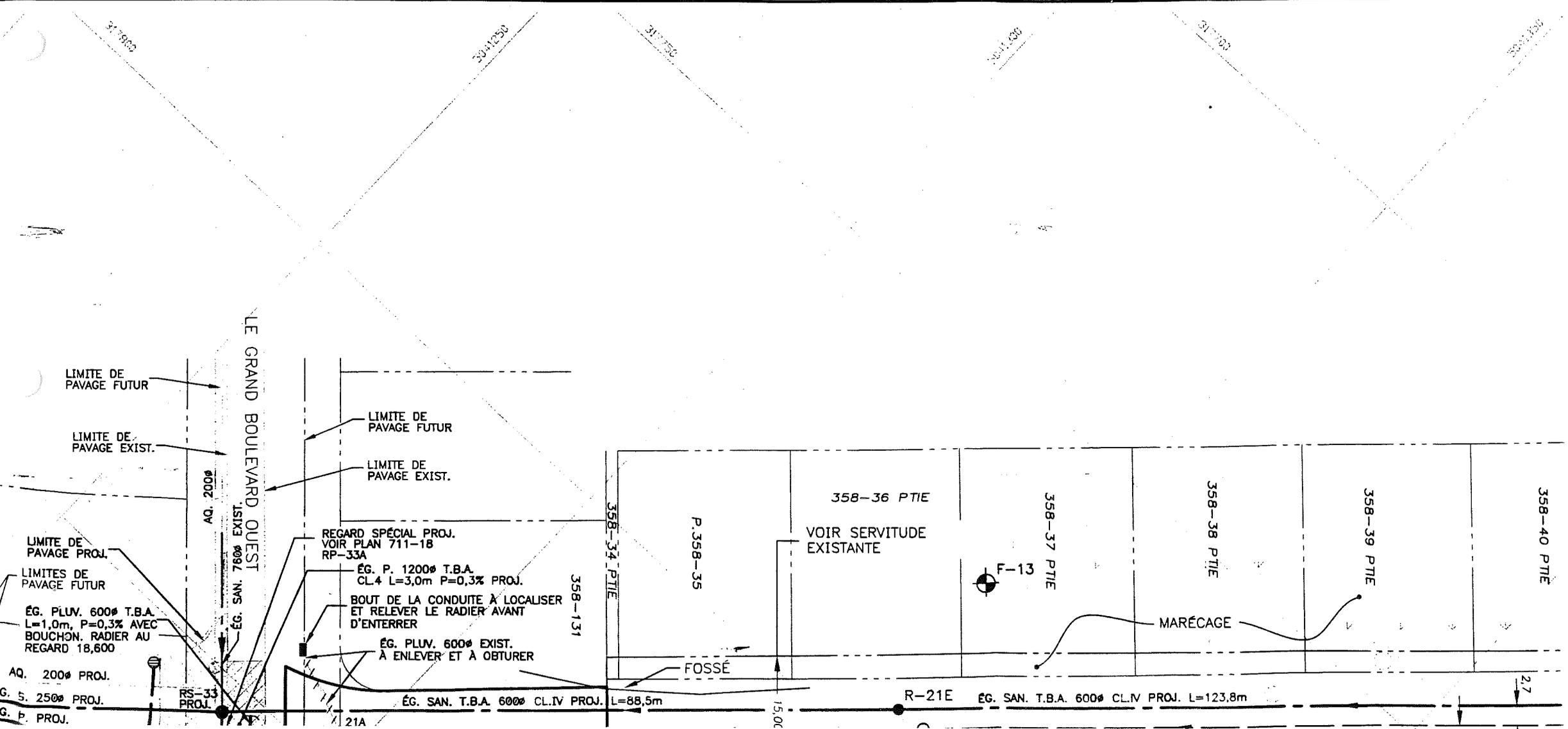
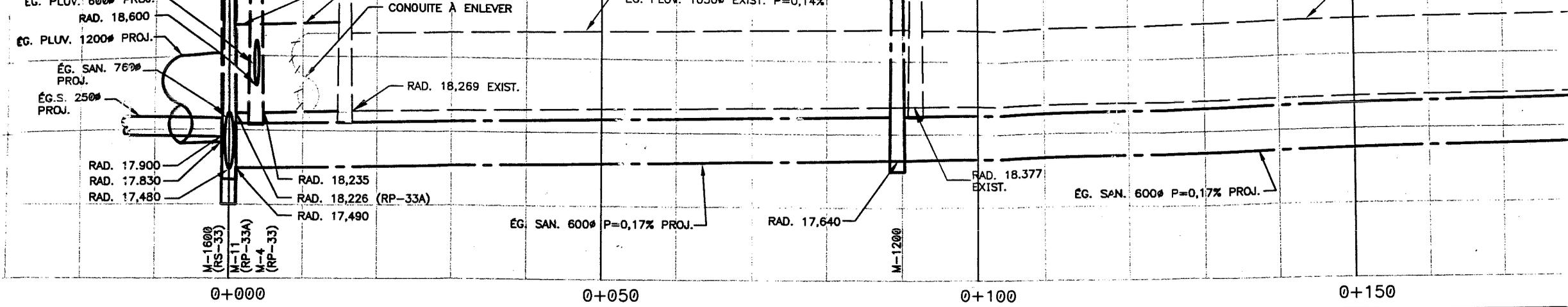
F-13

MARÉCAGE

2,7

5,00

15,00



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
**Direction régionale de la Montérégie**  
**Service municipal et hydrique**

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 14 septembre 2000

**1. IDENTIFICATION**

Date d'inspection : 20 juillet 2000  
Heure : Arrivée : 9h50      Départ : 11h00

Inspecteur / inspectrice : Lucette Joly, techn., Serv. mun. et hydrique  
Accompagné(e) de :

**Lieu inspecté**  
secteur des lots 357, entre la 116 et  
le Grand Boulevard  
(Parcours St-Bruno, phase II)  
(cadastre de la paroisse de St-Bruno)

**Adresse postale (si différente)**  
M. Sylvain Rioux, ing.  
Directeur, service du génie  
Ville de St-Bruno  
1585, rue Montarville, St-Bruno J3V 3T8

**Plaignant / plaignante :** na  
Rencontre oui [ ] non [ ]  
**Nom/adresse**

**Téléphone**

**Personnes rencontrées :**  
**Nom/fonction**  
M. Ernest Kuhnert, prop. (lots 358-103-2 et 358-104)  
M. Bernard Archambault, ville St-Bruno

**Téléphone**  
450-461-0684  
450-441-8472

**Pièces annexées:**      photos      croquis      plans      cartes  
                                 [ X ]      [ X ]      [ ]      [ ]  
**Nombre :**      4

**Echantillons :** eau    air    sol    flore    faune    déchets  
                         [ ]    [ ]    [ ]    [ ]    [ ]    [ ]

**Autres annexes :** [ ] (précisez)  
1.  
2.  
3.

**Buts :** Rencontre avec des intervenants suite à l'envoi de l'avis d'infraction du 12 juillet 2000  
(déchets sur un terrain) (SAGIR : intervention 160008311)

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 14 septembre 2000

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

#### PRÉAMBULE

Ce dossier concerne principalement des travaux d'installation d'une conduite sanitaire, modification à une conduite pluviale et installation d'une station de pompage entre la rte 116 et Le Grand Boulevard à St-Bruno. Dans le cadre de ces travaux, des dépôts sauvages de déchets (principalement de démolition) ont eu lieu par l'accès par la rte 116. En 1999, il avait été amené que la Ville de St-Bruno, responsable des travaux d'égout, allait voir à éliminer ces déchets. Le 5 mai 2000, une plainte téléphonique a été déposée concernant la présence de ces déchets. Suite à la vérification du 13 juin 2000, un avis d'infraction a été envoyé au propriétaire du terrain (coordonnées du propriétaire reçues de la ville de St-Bruno), daté du 12 juillet 2000. Le 18 juillet 2000, M. Kuhnert, représentant de cette cie (Montarville Investissment corporation (M-I corp)) a demandé une rencontre avec la ville et le MENV. Des déchets au talus d'un remblai devait être également à vérifier (non vérifié lors de l'inspection du 13 juin 2000).

#### I. INSPECTION

##### 1. Informations générales

M. Kuhnert indique qu'il n'est pas propriétaire de la partie avant du terrain et a en main des plans du MTQ réalisés à l'époque dans le cadre d'un projet d'expropriation des parties avant des terrains dont on note que la partie avant appartient maintenant au MTQ (plan Ministère des Transports; route 116-01-190; identification TA-55-12-2038 (ou 2088 ???)). De plus, il doute que les deux tas de déchets au talus de la zone marécageuse ne seraient pas situés sur ses terrains; des mesures de terrain sont donc réalisées (voir point #2). Il indique également n'être pas imputable de la présence de ces déchets compte-tenu que les déversements ont eu lieu lors de travaux effectués par la ville et dont le MTQ avait permis l'utilisation de l'entrée au site. À partir des plans de M. Kuhnert et d'une borne d'arpentage, connue de M. Archambault et située dans le fossé de la 116, il est estimé grossièrement les limites des lots visés.

##### 2. Constatations et informations autres

- en plus des deux tas de déchets constatés dans la partie avant du terrain, on note également deux tas au talus de matériel près du sous-bois de la zone marécageuse, soit en ligne directe avec l'entrée;
- la borne est localisée dans le fossé de la rte 116 du côté du terrain; elle serait située près de la référence #47 du plan précité (voir croquis);
- à mi-chemin entre cette borne et l'entrée du terrain, on retrouverait la ligne des lots distinguant le terrains du MTQ et de M-I corp; cette ligne part en diagonale (voir croquis);
- sur le plan, à partir de l'entrée, il est estimé une distance de 10m du pavage au terrain et de 12.5m à la ligne de lot entre les terrains du MTQ et de M-I corp (voir croquis);
- sur le terrain, il est mesuré environ 56 m entre l'asphalte de rue et les déchets situés le plus loin sur le terrain, soit les tas d'asphalte et ciment situés près du sous-bois de la zone marécageuse (voir le détail sur le croquis); *ces mesures indiquent que les tas de déchets situés dans la partie avant du site seraient sur le terrain du MTQ tandis que ceux près du boisé sont sur le terrain de M-I corp.*

Il est expliqué aux personnes présentes l'imputation des dispositions de l'article 134 du Règlement sur les déchets solides au propriétaire du terrain, nonobstant les ententes entre tiers pour des droits de passage ou travaux à réaliser. Il est suggéré que la cie M-I corp prenne entente avec la ville et le MTQ.

#### II. Autres

Un appel téléphonique a eu lieu le 13 septembre 2000 avec M. Claude Tremblay, du MTQ. Ce dernier indique avoir informé son supérieur de cette situation, laquelle n'est pas considérée prioritaire pour le MTQ; il suggère l'envoi d'un écrit au MTQ pour faire accélérer les choses (voir le détail du compte-rendu téléphonique au dossier).

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 14 septembre 2000

### 3. CONCLUSION

- En plus des déchets constatés le 13 juillet 2000, deux tas sont retrouvés dans le remblai près du sous-bois de la zone marécageuse;
- Il est effectué des mesures grossières sur le terrain, confirmant que les deux tas du fond du terrain seraient sur les terrains de M-I corp tandis que les deux tas à l'entrée du site sont situés sur les terrains du MTQ;
- Suite à l'inspection, les contacts téléphoniques entre les tiers impliqués n'ont pas fait bouger les choses et il est indiqué que l'envoi d'un écrit au MTQ pourrait accélérer le nettoyage des déchets.

### 4. RECOMMANDATION (S)

- Envoyer un avis d'infraction au MTQ;
- Relancer les différents intervenants en novembre 2000;

### 5. VERIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Lucette Joly

*L. Joly*

DATE : 14 sept 2000

- VÉRIFIÉ PAR : Madeleine Raymond

*M. Raymond*

DATE : 20-09-2000

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*D'accord*

---

---

---

---

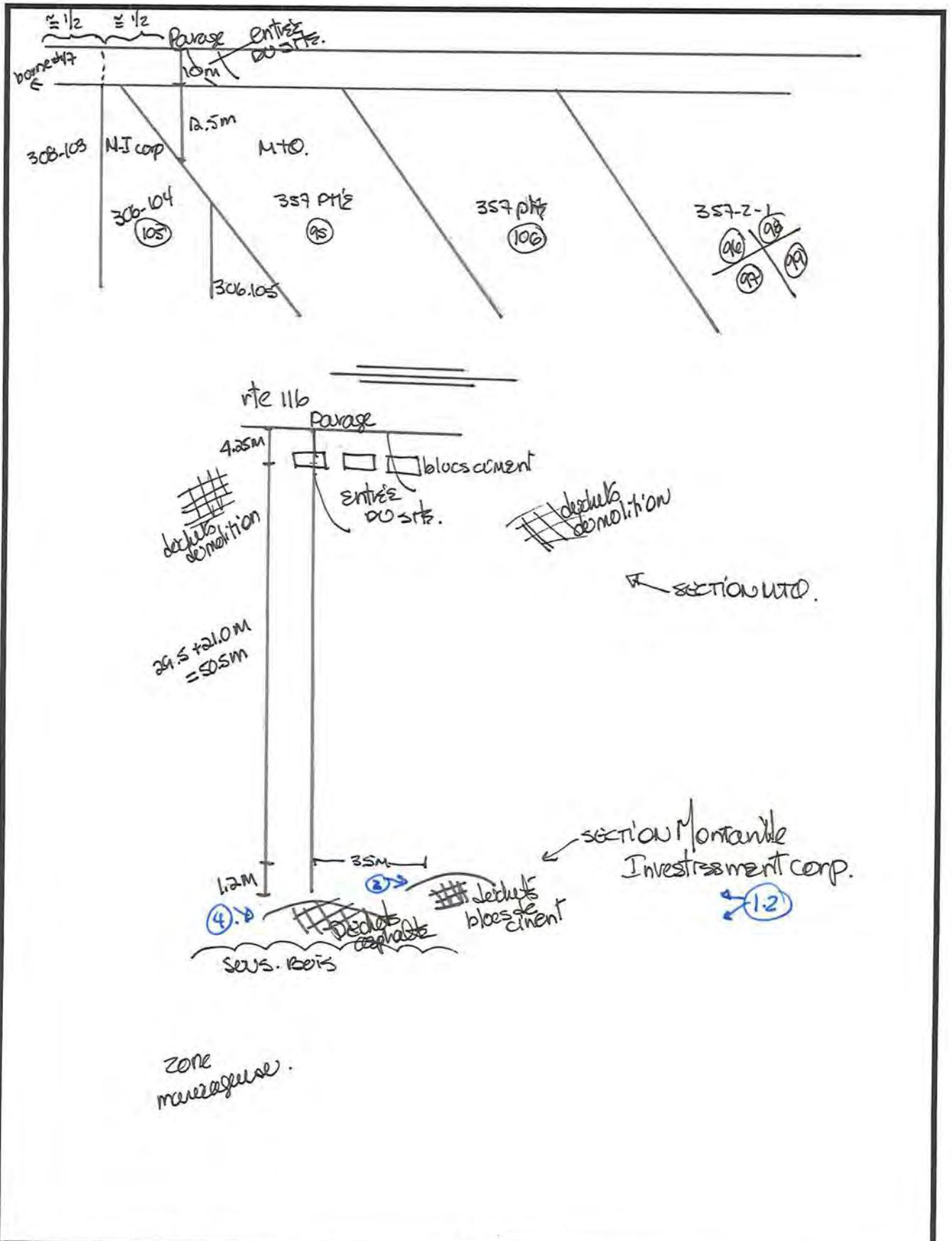
---

---

---

# CROQUIS

Croquis no. : \$1 Titre : localisation des déchets



Croquis dessiné par :

NOM : Lucette Joly  
 SIGNATURE : [Signature]  
 DATE : 10 sep. 20 juillet 2000  
 N/DOSSIER : 7311-16-01-5701517  
 LIEU : lots 357 phss -  
 SECTEUR : St. Bruno de Montanville

NOTE :

⊗ → photo no. "x"



Numéro de dossier :

4311 -16-01- 5701517

lots 357 (entre zone marécageuse et RT2116)  
St. Bruno. de Montarville  
i.usp. 20 juillet 2000



#1-2 Vue DU talus de remblai ou  
végétation reprise



#3 Déchets - blocs  
de ciment

#4 Déchets - Asphaltz.



par h. Joly

2000-07-13 L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES  
R-PU-U03-1 SYSTÈME CIDREQ

ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE  
INFORMATIONS GÉNÉRALES  
=====

MATRICULE: 1145678067

NOM: CORPORATION D'INVESTISSEMENT N<sup>o</sup> MEF = 41602783  
MONTARVILLE

IMMATRICULATION : 1996-04-09  
FORMATION : 1954-01-25 CONSTITUTION  
LOCALITÉ : QUÉBEC

DERN DÉCL ANNL : 1999-10-13 1999 DEMANDE DISS/LIQ EN COURS: NON  
MAJ ÉTAT INFO : 1999-10-13 TRANCHE EMPLOYÉS: AUCUN  
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:  
STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 1996-04-09  
RÉSULTANTE :  
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: 1201, RUE DES TILLEULS CODE POSTAL: J3V 5Y3  
ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE QC

RÉG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A  
RÉG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES  
=====

7612 AGENCES IMMOBILIERS

ADRESSE POSTALE  
=====

DESTINATAIRE :  
ADRESSE : CP 56 CODE POSTAL: J3V 4P8  
ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE QC

PERSONNES LIÉES  
=====

PERSONNES MANQUANTES: NON	CODE POSTAL	DÉTAIL PERSONNE
NOM ET ADRESSE		
2311-8193 QUÉBEC INC.		ACTIONNAIRE ACTIONNAIRE MAJORITA
1201, RUE DES TILLEULS ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE QC	J3V 5Y3	

-----  
FAURE, ANTOINE ADMINISTRATEUR  
PRÉSIDENT

1545, DR PENFIELD H3G 1C7  
MONTRÉAL QC

-----  
KUHNERT, ERNEST ADMINISTRATEUR  
SECRÉTAIRE

652, INGRAM CRESCENT K1J 7A8  
GLOUCESTER ON

NOMS DE L'ASSUJETTI

DATE MAJ INDEX DES NOMS:

NOM DE L'ASSUJETTI	DATE DÉBUT	DATE FIN	STATUT
CORPORATION D'INVESTISSEMENT MONTARVILLE	1981-04-01		EN VIGUEUR

DOCUMENTS MICROFILMÉS

DATE MAJ INDEX DOCUMENTS: 1999-10-13

TYPE DOCUMENTS	DATE	CAST	IMAGE
199 DÉCLARATION ANNUELLE 1999	1999-10-13	4216	34 040
198 DÉCLARATION ANNUELLE 1998	1998-11-09	3709	5 028
197 DÉCLARATION ANNUELLE 1997	1998-01-06	3379	11 019
196 DÉCLARATION ANNUELLE 1996	1996-12-16	3107	40 025
94 DÉCLARATION D'IMMATRICULATION	1996-04-09	2862	17 031

**3902 Caractères transmis**

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
**Direction régionale de la Montérégie**  
**Service municipal et hydrique**

**RAPPORT D'INSPECTION**

**N/RÉF. :** 7311-16-01-5701517

**DATE DE RÉDACTION :** 26 juillet 2001  
et 4 septembre 2001

**1. IDENTIFICATION**

**Date d'inspection :** 15 mai 2001 (14h15 à 14h30)  
10 août 2001 (14h30 à 14h40)

**Inspecteur / inspectrice :** Lucette Joly, techn., Serv. mun. et hydrique  
**Accompagné(e) de :** Nicole Trépanier, analyste, Serv. mun. et hydrique (15 mai 2001)

**Lieu inspecté**  
secteur des lots 357, entre la 116 et  
le Grand Boulevard  
(Parcours St-Bruno, phase II)  
(cadastre de la paroisse de St-Bruno)

**Adresse postale (si différente)**  
M. Sylvain Rioux, ing.  
Directeur, service du génie  
Ville de St-Bruno  
1585, rue Montarville, St-Bruno J3V 3T8

**Plaignant / plaignante :** oui  
Rencontre oui [ ] non [ X ]

**Nom/adresse**  
Voir au dossier

**Téléphone**

**Personnes rencontrées :**

**Nom/fonction**  
Articles 53-54 de la L.A.D. de Articles 53-54 de la L.A.D.

**Téléphone**

**Pièces annexées:** photos croquis plans cartes  
[ ] [ ] [ ] [ ]  
**Nombre :**

**Échantillons :** eau air sol flore faune déchets  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**Autres annexes :** [ ] (précisez)

- 1.
- 2.
- 3.

**Buts :** Suivi de l'avis d'infraction du 12 juillet 2000 (déchets sur un terrain) et des travaux d'assainissement (SAGIR : intervention 160010553 et 160016240)

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 26 juillet 2001  
et 4 septembre 2001

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

#### PRÉAMBULE

Ce dossier origine d'une plainte de remblayage d'un marécage en 1999 (25-01-1999) relié à des travaux d'installation d'égouts (installation d'une conduite sanitaire, modification à une conduite pluviale et installation d'une station de pompage entre la rte 116 et Le Grand Boulevard à St-Bruno) à laquelle s'est ajoutée une plainte de dépôt sauvage de déchets (5 mai 2000). Les travaux d'égout ont été autorisés le 9 février 1999, incluant la restauration des aires marécageuses touchées par la réalisation des travaux. Ces travaux sont en grande partie terminés, sauf pour une conduite qui traversera la 116 et viendra se raccordera à une chambre de surverse; les travaux sont retardés à cause d'un litige entre la Ville et le contracteur suite à un problème à passer la conduite sous la rte 116. Concernant les déchets, après maintes rencontres avec la Ville, un propriétaire privé et le MTQ, les déchets ont été finalement enlevés le 15 mai 2001; pour cet aspect du dossier, le litige était à savoir qui prendra la responsabilité d'enlever les déchets entre le MTQ, propriétaire du lot permettant l'accès à cet endroit par la rte 116, la Ville, qui a laissé sans surveillance l'accès au site durant la période intensive des travaux d'assainissement et un propriétaire privé dont une partie des dépôts sauvages avaient été faits sur son terrain.

#### I. INPECTION DU 15 MAI 2001 ET INFORMATIONS AUTRES (INT:160010553)

Articles 53-54 de la L.A.D. est sur place, en attente de camions qui doivent venir ramasser les déchets; un accident au tunnel Hyppolite-Lafontaine retardent les camions. Ce dernier indique que le ramassage des déchets est à la demande du MTQ.

De retour de l'inspection, M. Louis Charbonneau du MTQ (514-821-3179) confirme par téléphone que les travaux sont commencés, que les déchets mélangés doivent aller chez <sup>Articles 23-24</sup> tandis que les tas de béton et asphalté sont envoyés à Brossard (3 voyages). Une facture d'élimination des matériaux secs a été reçue le 6 juin 2001 (3 voyages).

#### II TÉLÉPHONE DU 26 JUILLET 2001 AVEC LE PLAIGNANT

Ce dernier a été appelé pour l'informer de l'enlèvement des déchets. Il me confirme avoir été sur les lieux la semaine précédente et avoir constaté que les déchets avaient été enlevés; il remercie le ministère d'être intervenu à ce sujet. Il ajoute que le marais est maintenant protégé et est en est bien heureux.

#### III TÉLÉPHONE DU 26 JUILLET 2001 AVEC LA VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Articles 53-54 de la L.A.D. indique que les travaux de raccord de la conduite visée ne sont pas faits. Ils ont des problèmes à faire passer la conduite sous la rte 116; cela ne marche pas avec la foreuse et le MTQ ne veut pas que les travaux soient réalisés avec tranchée ouverte actuellement. Ils sont à regarder la possibilité de jumeler les travaux avec tranchée ouverte en même temps que des travaux prévus à l'été 2002 visant le tunnel du CN; le jumelage des travaux permettra de profiter du fait que des sections de la route 116 seraient bloquées pour finaliser leurs travaux. Ce dernier devrait me tenir au courant du projet.

#### IV INSPECTION DU 10 AOÛT 2001-08-31 (INT:160016240)

Les déchets sont enlevés, autant ceux à l'avant (terrain du MTQ-déchets divers) et que ceux à l'arrière du talus (terrain privé-déchets de béton et asphalté); au deuxième endroit, seul quelques petits morceaux de béton sont notés dans le bas du talus. Le nettoyage est satisfaisant.

Pour le secteur de la surverse, le réaménagement des lieux n'est pas finalisé. Une fois les travaux terminés, une vérification des aires marécageuses touchées par les travaux devra être effectuée.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7311-16-01-5701517

DATE DE RÉDACTION : 26 juillet 2001  
et 4 septembre 2001

### 3. CONCLUSION

- Les déchets ont été enlevés et l'accès des lieux par la rte 116 est empêché par le fossé de rue reprofilé à cet endroit;
- Le raccord de la conduite de PVC à la chambre de surverse ne sont pas encore réalisés et seront probablement réalisés à l'été 2002 en jumelant ces travaux avec le blocage de la rte 116 lors de travaux à réaliser par le CN;
- La restauration des zones marécageuses touchées par les travaux d'assainissement sera à vérifier par la suite.

### 4. RECOMMANDATION (S)

- Considérer que la plainte des déchets est fermée (plainte 160003048);
- Relancer la ville au printemps 2002 pour la poursuite des travaux de raccord de la conduite à la chambre de surverse et vérifier ensuite la restauration des surfaces marécageuses touchées par l'ensemble des travaux (plainte 161153959).

### 5. VERIFICATION

- **RÉDIGÉ PAR** : Lucette Joly

L. Joly

DATE : 4 sept 2001

- **VÉRIFIÉ PAR** : Madeleine Raymond

M. Raymond

DATE : 14-09-2001

- **COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR** :

---

---

---

---

---

---

---



Photo n° : 1 Date : 10/08/2001  
 Identification : 1116-  
 Municipalité : St. Bruno de Montarville  
 Note : déchets enlevés



Photo n° : 2 Date : 10/08/2001  
 Identification : \_\_\_\_\_  
 Municipalité : idem  
 Note : déchets enlevés



Photo n° : 3 Date : 10/08/2001  
 Identification : \_\_\_\_\_  
 Municipalité : idem  
 Note : accès enlevé en  
perceant le fossé (à  
partir de la 116)



Photo n° : 4 Date : 10/08/2001

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité : idem

Note : Chambre de surverse  
visible par la rte 116 (Passé  
à un point de vue) - passerel  
à faire  
avec une pente qui traversera  
la rte 116



Photo n° : 5 Date : 10/08/2001

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité : idem

Note : idem: rue des Lacs -  
Travaux non terminés.



Photo n° : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Identification : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Note : \_\_\_\_\_